



Assemblée générale

Cinquante-quatrième session

78^e séance plénière

Vendredi 10 décembre 1999, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Gurirab (Namibie)

En l'absence du Président, M. Jusys (Lituanie), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 25.

Point 34 de l'ordre du jour (suite)

Dialogue entre les civilisations

Rapport du Secrétaire général (A/54/546)

Projet de résolution (A/54/L.60)

M. Widodo (Indonésie) (*parle en anglais*) : C'est réellement un plaisir pour moi de pouvoir m'exprimer au nom de la délégation indonésienne sur le point 34 de l'ordre du jour, intitulé «Dialogue entre les civilisations». Permettez-moi de commencer, en exprimant nos plus sincères félicitations à la délégation de la République islamique d'Iran pour son initiative opportune sur cette question et pour les efforts considérables entrepris pour entamer ce dialogue. Nous estimons que c'est une initiative opportune, non seulement parce que nous entrons dans un nouveau millénaire et une nouvelle ère de meilleure compréhension et de prise de conscience, mais également, parce que nous le faisons dans un contexte de violence à travers le monde entier alors que nous terminons ce chapitre de notre histoire. Il est également heureux que nous entamions ces délibérations aujourd'hui, Journée des droits de l'homme.

À travers le temps, l'humanité a profité de l'augmentation des communications et de l'amélioration de la connaissance de concepts et de pratiques jusque là souvent perçus comme étrangers ou différents. Grâce au processus de questionnement, de recherche et d'échange d'idées, un changement réel et durable a pu être atteint et la paix a pu être instaurée. Aujourd'hui, nous sommes placés dans une situation unique pour élargir le dialogue à diverses civilisations à travers le monde. La technologie de l'information disponible et les progrès réalisés dans la communication et les voyages non seulement facilitent ce dialogue entre les civilisations mais le rendent indispensable. La mondialisation sera un processus positif et accueillit comme tel lorsque les peuples et les civilisations se rencontreront dans le dialogue et non dans les conflits.

La fin de la guerre froide a détruit l'ancien paradigme des relations internationales. Avec la fin des décennies de lutte entre l'Est et l'Ouest, certains pensaient que de nouvelles alliances étaient nécessaires pour protéger les acquis et pour préserver les valeurs traditionnelles et les héritages culturels de nouvelles menaces potentielles. La compétition entre l'Est et l'Ouest devait, pensait-on, être remplacée par une autre compétition entre le Nord et le Sud, entre les privilégiés et les défavorisés, en imprimant au tout une dimension religieuse et raciale. Un choc entre les civilisations devait être évité, et les pays qui adhéraient à cette conception formaient entre eux de nouvelles alliances.

À un niveau plus local, cela pourrait être considéré comme de la simple ignorance et de l'étroitesse d'esprit. Au niveau international, c'est une injustice faite à l'humanité et qui étouffe ainsi le progrès que nous recherchons tous. Cela ferme la porte à la connaissance et étouffe tout espoir de réaliser la tolérance à l'échelle mondiale et de partager des valeurs communes. Un dialogue entre les civilisations est essentiel si nous voulons réaliser nos objectifs de longue date qui sont de mettre fin au racisme et à la discrimination raciale et faire progresser les droits de l'homme par la coopération et la compréhension. Je voudrais rappeler que l'idée de l'Iran d'inciter à un dialogue entre les civilisations repose sur le concept que la diversité de l'humanité est une source de puissance plus qu'une cause de division. Plutôt que de fermer les portes et de se protéger contre un ennemi imaginaire, le dialogue à une dimension inclusive et permet à chacun de participer à une culture mondiale.

À cet égard, dans mon propre pays, l'Indonésie, notre devise nationale est *Bhineka Tunggal Ika*, ce qui signifie «unité dans la diversité». C'est dans les centaines de différents groupes ethniques qui composent la nation indonésienne que nous puisons notre force. Nos populations pratiquent les religions les plus répandues dans le monde, viennent d'horizons différents, parlent des langues différentes et sont attachées à leur divers héritages culturels. Nous avons le regard tourné vers un avenir prospère uniquement envisageable grâce à la tolérance et au respect.

C'est grâce à notre expérience au niveau national et en reconnaissant sincèrement la nécessité de créer un tel climat au niveau international, que l'Indonésie appuie cette notion d'un dialogue entre les civilisations et se porte donc coauteur du projet de résolution A/54/L.60.

Dans le même esprit, l'Indonésie se félicite des activités importantes réalisées par l'Organisation de la Conférence islamique (OCI) et par d'autres pour encourager le dialogue et faciliter les échanges d'opinion entre les décideurs et au sein même de la société. Ma délégation se félicite de la proposition faite par l'OCI de préparer un projet de déclaration universelle sur le dialogue entre les civilisations et de lancer un programme d'action sur 10 ans. De même, la proclamation par la résolution 52/15 de l'an 2000, Année internationale pour une culture de la paix devrait compléter les objectifs du dialogue.

Le succès d'un dialogue entre les civilisations confirmerait les principes et les objectifs de la charte des Nations Unies et renforcerait considérablement les délibérations menées dans cette instance. Cela nous permettrait de progresser dans des domaines tels que les droits de l'homme,

le développement social, l'environnement et de nombreuses autres questions. L'Indonésie par conséquent appuie énergiquement un tel dialogue et se réjouit de pouvoir participer à son succès.

M. Kafando (Burkina Faso) : L'esprit qui a présidé à la naissance de l'Organisation des Nations Unies, suite aux traumatismes des deux guerres mondiales, est celui de la tolérance, de la concorde et de la solidarité pour bâtir un monde débarrassé de la haine et de l'inimitié. C'est cet élan altruiste qui a permis ce que l'on a alors appelé la coexistence pacifique qui n'était autre chose qu'un dialogue entre deux mondes que tout, à commencer par l'idéologie et les systèmes politiques, séparaient fondamentalement.

Cette expérience de cohabitation universelle est l'exemple même de la symbiose qui peut unir les hommes de toutes races, langues et cultures.

Dans leur mission de sauvegarde de la paix internationale, les Nations Unies doivent donc faire du dialogue entre les civilisations leur arme principale car lui seul viendra à bout des innombrables conflits, des affrontements et des antagonismes entre les hommes. Ce n'est donc pas une surprise que l'Assemblée générale des Nations Unies ait proclamé l'an 2000, Année internationale de la culture de la paix et l'an 2001 Année internationale pour le dialogue entre les civilisations. Une manière symbolique d'ailleurs de nous rappeler que paix et dialogue sont intimement liés et participent étroitement à la recherche de la civilisation de l'universel.

Assumant la présidence du groupe de l'Organisation de la conférence islamique (OCI) des Nations Unies, mon pays ne peut passer sous silence l'importante déclaration de Téhéran sur le dialogue entre les civilisations, adoptée en mai 1999, ainsi que la résolution sur le dialogue des civilisations contemporaines issue de la vingt-sixième Conférence islamique des Ministres des affaires étrangères, de Ouagadougou. Les différents intervenants ont rappelé au demeurant le rôle crucial joué par le Président Mohammad Khatami, Président de la République islamique d'Iran et Président en exercice de l'Organisation de la conférence islamique, dans la décision de proclamer une année internationale des Nations Unies pour le dialogue entre les civilisations. Nous sommes persuadés qu'en ce domaine une coopération entre l'OCI, les Nations Unies et d'autres organisations internationales sera un gage de succès pour cet événement mondial exceptionnel.

C'est la raison pour laquelle ma délégation voudrait féliciter très chaleureusement le Secrétaire général, en

particulier, pour avoir désigné un représentant personnel chargé de suivre la question et d'oeuvrer en étroite collaboration avec les gouvernements et certains groupes régionaux à sa concrétisation. Le rapport intérimaire qu'il nous a soumis à ce propos reflète le sérieux et la détermination avec lesquels il entend s'acquitter de sa mission. C'est cette même raison qui nous porte à demander à l'Assemblée de soutenir massivement par consensus le projet de résolution A/54/L.60 dont elle est saisie. À cette entreprise gigantesque tous les États sont naturellement conviés car il s'agit d'une oeuvre collective destinée à donner à notre monde un visage plus humain. Gouvernements, organisations et institutions, chercheurs, politiques, religieux, etc. tous sont donc invités à exécuter des programmes éducatifs, sociaux et culturels appropriés afin de promouvoir le dialogue entre les peuples, entre les civilisations.

Dans quelque temps aura lieu une manifestation qui sera assurément un des plus grands témoignages du dialogue interculturel et interconfessionnel : je veux parler de Bethléem 2000. Comme je l'ai déjà dit, célébrer la naissance du Christ en terre d'Islam est une preuve de tolérance, un exemple de fraternisation à nul autre pareil dont le mérite revient à la coopération entre l'autorité palestinienne, le Saint-Siège et l'Italie.

Puisse cet acte concret, édifié sur l'autel de l'amitié, de l'entente et de la parfaite compréhension, inspirer et guider la communauté internationale pour faire vraiment de l'an 2001, l'année du dialogue entre les civilisations.

M. Sadasivan (Singapour) (*parle en anglais*) : Permettez-moi tout d'abord de dire que je prononce cette déclaration au nom de mon ambassadeur, M. Kishore Mahbubani.

Nous souhaitons féliciter le Gouvernement de la République islamique d'Iran d'avoir pris cette initiative tout à fait opportune. Cette année Singapour a décidé de se porter coauteur du projet de résolution. Nous nous exprimons donc en faveur de celle-ci. Dans notre déclaration d'aujourd'hui, nous interviendrons essentiellement sur trois points. Premièrement, nous espérons expliquer pourquoi cette idée est particulièrement opportune. Deuxièmement, nous voulons présenter quelques conditions à réunir pour que le dialogue porte ses fruits. Troisièmement, nous souhaitons discuter de certaines des difficultés inévitables.

Pour chacun de ces trois points, nous aurons également trois points subsidiaires. Sur le premier point fondamental, nous pensons que cette idée est opportune pour plusieurs raisons. Premièrement, c'est une réalité indéniable que nous

vivons dans un monde qui devient de plus en plus interdépendant; il ne l'a jamais été autant qu'aujourd'hui. Des civilisations très lointaines sont devenues de proches voisines. Dans le passé, pour utiliser une métaphore, les civilisations voyageaient sur des bateaux différents et sur des océans différents. Aujourd'hui, nous sommes tous dans le même bateau; nous partageons maintenant des intérêts communs fondamentaux. Toutefois, nos intérêts communs reposent sur des contextes historiques et culturels divers. Aucun navire ne peut voguer longtemps si ses passagers ne s'entendent pas entre eux. Voilà une des raisons fondamentales pour laquelle nous avons besoin d'un dialogue entre les civilisations. Même si nous sommes tous sur le même bateau, mentalement nous continuons d'appartenir à des mondes différents.

Deuxièmement, le monde n'est pas seulement devenu interdépendant, nos vies sont également de plus en plus imbriquées. L'interdépendance dans le domaine économique est un phénomène maintenant bien accepté. Il suffit de voir comment la crise financière asiatique a commencé en Asie du Sud-Est et s'est répercutée à travers le monde. Mais cette interdépendance est également vraie dans d'autres domaines. Nous partageons un seul environnement de la planète, particulièrement pour ce qui est des besoins fondamentaux tels que l'air et l'eau. Les nuages nucléaires ne respectent pas les frontières; les maladies non plus. En même temps, sur le plan culturel les moyens de communication de masse et les télécommunications, de même qu'Internet, ont créé un rapprochement étroit de cultures éloignées à une échelle sans précédent dans l'histoire humaine. Voilà une autre raison de dialogue.

La troisième raison est sans doute la plus évidente. Pour la première fois dans l'histoire, plusieurs grandes civilisations vont probablement s'épanouir en même temps. C'est là un phénomène nouveau, surtout si l'on considère l'histoire des deux derniers millénaires. Lorsque certaines sociétés asiatiques étaient florissantes il y a 1 000 ans, les sociétés européennes stagnaient. Lorsque les civilisations européennes sont parvenues à une grande créativité dans le domaine de la science, de la technologie et de la culture au cours de ces derniers siècles, les sociétés asiatiques sont restées à la traîne. Au cours des quelques siècles à venir, différentes civilisations prospéreront en même temps. Selon Samuel Huntington, cela pourrait entraîner un affrontement entre les civilisations. Nous pensons, quant à nous, qu'il y aurait moyen d'éviter cet affrontement grâce au dialogue entre les civilisations.

Notre deuxième point fondamental est que pour qu'un tel dialogue réussisse, il faut réunir certaines conditions. La

première est qu'il faut tolérer la diversité. Dans les esprits cultivés cela peut sembler un véritable cliché. Mais si on regarde les programmes de télévision de CNN et de la BBC World Service tous les jours et qu'on observe des scènes quotidiennes de conflit qui sont dus à des différences de race, de langue, de religion et de culture, on voit que parvenir à accepter la diversité ne sera pas chose facile.

À une modeste échelle, nous nous efforçons de promouvoir la tolérance en encourageant le respect de toutes les religions et de toutes les cultures. Singapour, dont la population ne compte que trois millions d'habitants, a quatre langues officielles. Aux cérémonies étatiques auxquelles les représentants religieux sont invités, nous avons toujours plusieurs représentants. Nous estimons que le respect de la multiethnicité est une condition fondamentale pour la survie de Singapour à long terme. Et nous pensons qu'il en va de même pour la survie du monde.

Deuxièmement, il faut accepter le changement. Tout au long de l'histoire, la majeure partie de l'humanité a vécu en fonction de certains schémas fixés. La plupart d'entre nous ont grandi dans des univers monoculturels où les enfants héritaient des traditions de leurs grands-parents. L'horloge de l'histoire est aujourd'hui passée à la vitesse supérieure. Nos enfants ne connaîtront jamais le monde qui était celui de nos grands-parents. Ils devront apprendre à adapter leurs traditions et leurs cultures pour faire face aux nouvelles tendances et aux nouvelles normes mondiales. L'Assemblée générale, par exemple, présente régulièrement de nouvelles normes relatives au traitement des enfants, des femmes ou des minorités. Toutes ces normes doivent être intégrées aux normes anciennes, ce qui nécessite d'accepter le changement.

Troisièmement, nous devons faire preuve de tolérance face à l'apprentissage. La notion même de tolérance face à l'apprentissage peut sembler étrange. Certains diront que l'apprentissage exige forcément de la tolérance mais qu'il n'en est pas de même dans le sens contraire. Cependant, cette déclaration n'est pas faite au hasard. Elle tient compte des réalités d'aujourd'hui. Au cours de ces derniers siècles, les sociétés qui ont le mieux réussi se situent dans deux régions du monde : l'Amérique du Nord et l'Europe occidentale. Elles ont généreusement partagé les progrès de leur civilisation et de leurs connaissances avec le reste du monde. Mais ce faisant, elles en sont également venues à penser que l'apprentissage ne pouvait se faire que dans un sens : elles enseignent et le reste du monde apprend. Au fur et à mesure que d'autres sociétés et d'autres civilisations prospèrent, l'apprentissage devra se faire dans les deux sens. Toute société peut apprendre d'une autre. Par exem-

ple, les sociétés développées ont bien fait d'élaborer un langage des droits. Plusieurs sociétés en développement ont survécu au cours des siècles en mettant l'accent sur le langage des responsabilités. Les sociétés développées et en développement peuvent apprendre les unes des autres en équilibrant le langage des droits et celui des responsabilités. Pour cela, il faut faire preuve de tolérance vis-à-vis de l'apprentissage.

Troisième élément fondamental, nous pensons que le dialogue n'est jamais facile, même entre les individus. Les difficultés sont inévitables. Dans le domaine du dialogue entre les civilisations, nous voyons au moins trois types de difficultés, liées au concept, à la représentation et aux politiques.

Premièrement, au plan conceptuel, la première question à laquelle il faut répondre est la suivante : où se termine une civilisation et où commence l'autre? L'histoire de l'humanité nous enseigne que les civilisations ne sont pas des entités clairement définies, comme le seraient des boules de billard. La plupart des civilisations se sont mélangées les unes aux autres d'une manière ou d'une autre. De toute évidence, il sera difficile de démêler une civilisation d'une autre. Mais notre expérience quotidienne nous enseigne également qu'il existe des univers culturels différents. Les habitudes de vie et le respect des traditions varient énormément à travers le monde. On voit très bien qu'il existe différentes civilisations même si nous avons des difficultés à en définir clairement les frontières. Certaines difficultés conceptuelles sont d'ailleurs mentionnées à l'annexe du rapport du Secrétaire général.

Le deuxième problème est lié à la représentation. Contrairement aux États-nations, les civilisations n'ont pas de structure organisée. Il a été relativement facile pour le monde de créer la Société des Nations ou l'Organisation des Nations Unies. Mais il serait très difficile, voire impossible, de créer une «Société des civilisations» ou une «Organisation des civilisations unies». Choisir ou élire des représentants de civilisations pour un tel dialogue constituerait une tâche délicate et difficile.

La troisième difficulté est d'ordre politique. Les dialogues les plus fructueux se déroulent entre interlocuteurs égaux. Mais les civilisations, comme toute autre forme d'organisation sociale, n'ont jamais été égales. On assiste à des disparités de pouvoir. Pour surmonter ces disparités, les puissants devront apprendre à parler humblement et les humbles devront apprendre à s'exprimer avec confiance.

Enfin, j'aimerais dire à nouveau que nous nous félicitons de cette initiative malgré les difficultés qu'elle a soulevées. Nous sommes heureux que le Secrétaire général nous ait présenté un rapport utile et opportun. Nous le félicitons d'avoir désigné M. Giandomenico Picco en tant que Représentant personnel pour l'Année internationale pour le dialogue entre les civilisations. Ma délégation a l'intention de travailler en étroite collaboration avec M. Picco.

M. Belfort (Haïti) : C'est avec plaisir que je prends la parole au nom de la délégation haïtienne pour apporter le soutien de la République d'Haïti au projet de résolution A/54/L.60 relatif au dialogue entre les civilisations. C'est un thème qui nous intéresse à un très haut niveau, d'autant plus que s'est tenu à Port-au-Prince (Haïti), les 3 et 5 décembre 1999, le onzième Forum des ministres de la culture d'Amérique latine et des Caraïbes, qui s'est conclu par une déclaration reconnaissant que la culture est la base d'interactions entre les différents êtres humains en vue de transformer le monde.

Le thème du dialogue entre les civilisations survient à un moment d'autant plus important que, depuis quelque temps, la notion de «clash» des civilisations ne cesse de jeter un trouble de plus en plus grand dans l'esprit des êtres humains. À ce sujet, la délégation haïtienne exprime sa reconnaissance à ceux qui ont tout mis en oeuvre pour faire du dialogue entre les civilisations un élément majeur de préoccupation dans l'agenda des Nations Unies. Nous en avons pour preuve les différentes tables rondes réalisées en vue de disposer des éléments essentiels destinés à l'élaboration de cette architecture normative permettant de comprendre non seulement ce qui nous différencie mais surtout ce qui nous relie.

On ne saurait parler valablement du dialogue entre les civilisations sans se référer à la question de la mondialisation qui n'en finit pas, qu'on le veuille ou non, de transformer en profondeur les structures de la société internationale dans le sens d'une certaine uniformisation. Dans le monde de l'après-guerre froide, la suprématie économique, technologique et militaire incontestée d'un seul camp tend à se traduire par une tendance croissante vers l'unilatéralisme suscitant ainsi des réactions identitaires intolérantes et parfois même violentes. Un tel processus ne peut que susciter des inquiétudes et il devient donc tout à fait légitime de tout mettre en oeuvre pour que la mondialisation soit respectueuse de la diversité des sociétés humaines. Il importe d'humaniser ce processus en le tenant aussi éloigné de la sacralisation que de la diabolisation, et de veiller à ce que l'innovation serve la diversité et non la standardisation, l'intégration et non l'exclusion. L'important, avant tout, est

de sauvegarder cette identité humaine qui est notre richesse fondamentale.

Au-delà des inquiétudes qu'elle suscite, l'un des aspects positifs de la mondialisation n'est-il pas, comme l'a si bien souligné M. Richard Falk à la deuxième table ronde sur le dialogue entre les civilisations, de comprendre que le monde n'est pas uniquement composé d'États souverains mais aussi de communautés normatives aux traditions anciennes. La mondialisation conduit donc, par une de ces ruses propres à l'histoire, à une interaction de plus en plus complexe entre tradition, modernité et post-modernité. C'est dans cette perspective que s'inscrit sans doute le dialogue entre les civilisations, surtout quand on sait qu'au-delà de son discours uniformisateur et globalisant, le triomphe de la mondialisation signifie aussi la fin de ces grands «narratifs», destructeurs des différences, et la possible naissance d'un véritable pluralisme culturel et constructif se nourrissant aux sources du dialogue entre les civilisations.

La délégation haïtienne a pris bonne note du rapport A/54/546 et remercie le Secrétaire général, M. Kofi Annan, et son Représentant personnel, M. Giandomenico Picco, pour l'acuité des informations et la justesse des points de vue qui s'en dégagent. Elle a noté avec une grande attention l'observation suivante, selon laquelle :

«Il semble donc opportun de parler dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies de deux types de civilisations : celles qui perçoivent la différence comme une menace et celles qui y voient un élément essentiel du progrès et la nécessité d'initier un débat entre ces deux conceptions.» (*Ibid.*, par. 4)

Une telle approche, dont l'ambiguïté a été relevée ce matin par le représentant des Îles Salomon, se situe néanmoins au coeur même de la problématique de notre époque, à savoir s'il faut gommer, dans la perspective de la modernité, toute différenciation contraire au processus d'universalisation ou s'il faut, dans une acception post-moderne, intégrer et donner priorité à ces différences afin de protéger cette diversité qui est au centre même de l'identité des sociétés humaines.

La délégation haïtienne a noté aussi combien le rapport A/54/546 a mis en exergue l'action de l'Organisation en vue d'aboutir à cette culture de la paix et de la tolérance que nous appelons de tous nos vœux. Sans aucun doute, il est permis de penser que le dialogue entre les civilisations ne peut que contribuer de façon essentielle à la réalisation de ce but en offrant un espace permettant de s'attaquer aux causes profondes des conflits. La délégation haïtienne a bien

noté également les réserves figurant dans ce rapport au sujet de la validité du cadre de l'Organisation des Nations Unies pour apporter une réponse à certaines questions d'ordre conceptuel. Elle ne peut donc s'empêcher de remarquer qu'il n'y a pas de cadre plus approprié que notre maison commune pour apporter une réponse essentielle auxdites questions et à ce sujet, elle recommande une plus grande interaction et un dialogue permanent entre les représentants des différents groupes de civilisation ici présents. Forte, donc, de la conviction que le Secrétaire général et son Représentant personnel sauront trouver les moyens d'appliquer avec justesse le programme évoqué dans le rapport A/54/546, la délégation haïtienne renouvelle son appui au projet de résolution A/54/L.60 relatif au dialogue entre les civilisations et elle invite l'Assemblée à l'adopter unanimement.

M. Lancry (Israël) : Israël s'associera au consensus sur le projet de résolution relatif à l'Année des Nations Unies consacrée au dialogue entre les civilisations. Je saisis cette occasion pour exprimer, au nom de mon gouvernement, notre pleine reconnaissance et considération à M. Giandomenico Picco, Représentant personnel du Secrétaire général, pour son rapport sur l'Année des Nations Unies pour le dialogue entre les civilisations.

Le peuple israélien, à travers ses pérégrinations entre les nations, à l'épreuve des temps et espaces multiples qui ont forgé son histoire, sa civilisation, aura développé une relation plurielle, féconde et enrichissante avec les cultures de l'humanité. Les confluences du message biblique et ses ramifications, porteuses des trois grandes confessions monothéistes — le judaïsme, le christianisme et l'islam — constituent l'un des troncs communs les plus importants de la culture universelle. La Perse antique, celle de Cyrus et Darius, l'Égypte antique, celle des Pharaons et de Joseph, la sagesse et la philosophie grecques et latines, ainsi que l'âge d'or judéo-musulman vécu dans l'Espagne médiévale furent pour le peuple israélien des horizons de référence intellectuels et des espaces de dialogue dans le respect des différences et l'harmonie des convergences.

La notion de dialogue, perçue dans son acception courante et quelque peu réductrice comme une discussion à deux, devrait pouvoir être révisée en cette circonstance à sa source étymologique, c'est-à-dire celle du dialogue comme discussion à plusieurs, comme tendance et aspiration au *logos*, à cette logique stipulant l'accomplissement d'une synthèse par où se concilient les contraires et s'expriment les valeurs d'harmonie et de tolérance.

Dans notre région, les fils d'Abraham — musulmans, chrétiens et juifs — contribuent à l'instauration de la paix et de la réconciliation. Pourtant, le dialogue entre les partenaires de paix demeure limité au volet politique essentiellement. Il est par conséquent aussi nécessaire qu'urgent de doter cette grammaire politique souvent âpre, souvent frustrante, d'une assise interculturelle et intercivilisationnelle, une assise fondatrice d'un horizon constitutif nouveau où diversité et unité tisseront les trames de la coexistence humaine dans la justice, la tolérance, la solidarité et le respect mutuel.

Nous sommes entièrement et profondément convaincus que le dialogue entre les civilisations représente un élément fondamental et une force motrice de l'entente entre les peuples et de l'enracinement de la paix et de la réconciliation. C'est vers cet objectif suprême que tend Israël dans son travail de paix. Pour mon pays, il s'agit de sublimer la paix politique en une réalité régionale où l'admission de tous les peuples concernés puisse s'effectuer dans la complétude d'une symbiose entre le culturel, le spirituel, le politique et l'économique. Le peuple juif, à travers son héritage ancestral, comme dans sa réincarnation moderne qu'est l'État d'Israël, est entièrement ouvert à ce dialogue entre les civilisations et s'engage à y contribuer, dans la ferme espoir que la famille des nations l'y associera sans réserve et sans équivoque.

M. Wehbe (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Notre débat sur le dialogue entre les civilisations se tient alors que nous nous trouvons au seuil du nouveau millénaire et si nous parlons des civilisations, cela nous amène également à parler des cultures, qui constituent la source principale d'enrichissement des civilisations. La culture, dans une de ses définitions principales, est l'activité intellectuelle, comportementale, créatrice et scientifique de l'homme, où qu'il se trouve dans le monde. En d'autres termes, c'est le plus grand astre d'une grande galaxie autour duquel tournent toutes les étoiles plus petites. Autrement dit, la culture est à l'origine de la civilisation, qui est elle-même à la base de la science, laquelle est représentée à notre époque par les découvertes révolutionnaires qui sont faites dans tous les domaines de la technologie, de l'électronique, de l'informatique et des communications, et qui ont transformé notre planète en un petit village.

Le dialogue entre les civilisations et les cultures revêt une importance exceptionnelle en ce qu'il ouvre grand la porte à un échange d'idées entre tous les États du monde, et donc à leur progrès et à leur évolution.

Dans le contexte du dialogue entre les civilisations, nous devons mentionner le fait que le monde arabe, particulièrement mon pays, la Syrie, a été le berceau des civilisations anciennes et de trois religions divines. Les peuples de l'ancienne Syrie ont joué un rôle important en jetant les premières bases sur lesquelles plusieurs civilisations subséquentes ont été édifiées. À cet égard, Hafez Al-Assad, Président de la République arabe syrienne, a dit que les premières civilisations humaines sont apparues, se sont formées et ont prospéré sur les rives des grands fleuves, particulièrement l'Euphrate. Ce fleuve fut le berceau de bon nombre de grandes civilisations qui ont été témoins des premiers pas faits par l'humanité dans plusieurs domaines, comme l'extraction des minéraux, l'utilisation de machines, le transport et l'écriture. Les résultats de l'interaction de ces civilisations et de leur contact avec d'autres civilisations dans le bassin du Nil ont été considérables et ont aidé d'autres peuples à porter le flambeau de la civilisation. Les résultats de cette interaction se sont communiqués à d'autres civilisations. Sur les rives de l'Euphrate et du Nil, les peuples ont laissé d'importantes marques dans la civilisation humaine, et leurs efforts intellectuels et matériels ont inspiré le développement et la prospérité de civilisations suivantes.

Sur cette base, nous pouvons dire que les anciennes civilisations syriennes ont donné à d'autres les premiers éléments de leurs civilisations dans des domaines comme l'agriculture, la fabrication, l'ingénierie, la science, l'architecture, les arts, le droit, la littérature et les croyances. Le Roi Hammourabi d'Amoriya a établi le code juridique le plus avancé des temps anciens. Ce code adoptait une approche juridique précise et complète des questions sociales touchant tous les aspects de la vie. Le Roi Hammourabi a rassemblé toutes les lois en vigueur en Syrie orientale et les a améliorées. Il a ordonné qu'elles soient gravées sur des tablettes de diorite qui ont été placées dans le centre des villes. Il a également élaboré des lois pour s'assurer que la justice allait régner comme le soleil illumine le monde et contribuerait à triompher du mal et de l'obscurité, et afin que les puissants n'oppressent pas les faibles.

Aristote a rendu hommage aux lois de Carthage, que les peuples syriens ont adoptés et développés. Aristote considérait que ces lois étaient les plus précises et les mieux définies. Elles ont été inscrites avec précision dans la langue araméenne, qui est alors devenue la langue utilisée par tous les citoyens de Syrie pendant les 15 siècles suivants.

L'écriture cunéiforme a été inventée au début de l'histoire. Il s'agissait d'un système d'écriture complet qui témoignait des progrès historiques et continus de la civilisation humaine. Ce système montrait également comment les

sociétés de cette région avaient fait des progrès considérables pour devenir des civilisations plus grandes et plus modernes.

Theodore le Sicilien a affirmé que les Syriens ont découvert l'alphabet, qui a même été adopté par les peuples cananéens qui l'ont ensuite fait connaître aux Grecs. Sabatino Moscati a soutenu que les Phéniciens avaient créé les lettres de l'alphabet, et que l'une de leurs plus grandes réalisations, peut-être la plus grande de tous, avait été la diffusion de l'alphabet dans tous les pays du bassin méditerranéen. L'invention de l'alphabet au quinzième siècle avant Jésus Christ s'est produite en Syrie dans la ville d'Ugarit, et c'est également là que l'alphabet a été simplifié, le nombre de lettres passant de 30 à 22. Cette invention a rayonné à partir de la Syrie jusqu'à toutes les nations du bassin méditerranéen.

De plus, les anciens Égyptiens ont laissé des temples, des palais et beaucoup de réalisations artistiques qui inspirent le respect et l'admiration devant la grandeur architecturale ancienne de la région. En visitant les ruines, nous sommes impressionnés par la beauté et la précision des sculptures et par l'importance des tables que ces peuples nous ont laissées.

La langue araméenne de la Syrie ancienne était la langue de Jésus Christ. L'araméen et toutes les autres langues sémitiques ont continué à se développer jusqu'à ce que la langue arabe du Coran apparaisse, et elle a continué d'être utilisée par des millions et des millions de gens partout dans le monde.

Ce ne sont que quelques-uns des nombreux exemples qui pourraient être cités quant au rôle joué par les civilisations arabe et islamique. Ces exemples montrent comment les diverses civilisations interagissaient et comment elles ont continué à prospérer. Il s'agit là de faits réels et historiques sur les bases desquels le dialogue entre les civilisations doit être établi.

La civilisation fait partie intégrante de l'héritage culturel de l'humanité et sert de rempart contre toutes les formes d'ignorance, de rétrogradation et d'oppression. Les nouvelles civilisations ne peuvent demeurer silencieuses devant les désastres de la famine, de la pauvreté et du déplacement des populations. Elles ne peuvent pas non plus rester silencieuses devant l'agression, l'occupation, l'oppression et l'injustice, ni devant l'exploitation des richesses des peuples, surtout parce que ces fléaux représentent un réel danger pour la communauté internationale puisqu'ils menacent de déstabiliser les relations internationales à un

moment où le monde a besoin de coopération et de solidarité afin de resserrer l'écart toujours grandissant entre les sociétés riches et puissantes et celles des pays pauvres en développement.

La Réunion des ministres de la culture du Mouvement des pays non alignés s'est tenue à Medellin, en Colombie, les 4 et 5 septembre 1997. Lors de cette réunion, Mme Maria Emma Mejia, alors ministre des Affaires étrangères de la Colombie, a indiqué que l'identité culturelle de chaque État est un héritage inestimable qui doit être préservé pour les générations futures et pour l'humanité tout entière, tout comme il a été préservé pour nous par nos ancêtres. Ce travail de préservation doit être fait afin de s'assurer que ces cultures profitent à tout le monde et servent tout le monde.

À cet égard, permettez-moi de noter que lors de la Réunion des ministres de la culture du Mouvement des pays non alignés, a été adoptée la Déclaration de Medellin pour la diversité culturelle et la tolérance. À cette réunion, a aussi été adopté le Plan d'action en matière de coopération culturelle, selon lequel la diversité culturelle est une richesse majeure de l'humanité pouvant guider la construction d'un nouvel ordre mondial. Les riches différences culturelles devraient être vues comme des occasions de coopération et de solidarité et non comme des raisons de divergence.

Lors de la réunion, on a aussi condamné toutes les tentatives pour détruire l'héritage culturel des peuples sous domination étrangère et on a souligné la nécessité du respect de leurs valeurs culturelles, de leurs coutumes et de leurs traditions, de la conservation et de la protection de leurs sites archéologiques, religieux et historiques.

La Conférence a également mis l'accent sur la responsabilité des États d'assurer et permettre l'exercice du droit à la culture, conformément à l'article 27 de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Les Ministres ont souligné la nécessité de protéger et sauvegarder la diversité culturelle de l'individu dans toutes ses manifestations afin que ce patrimoine enrichisse les futures générations.

D'aucuns pourraient dire que le choc des civilisations est inévitable, à l'instar de certains écrivains et intellectuels. Je voudrais redire que la civilisation arabo-musulmane est fondée sur la tolérance, la coopération, l'entente mutuelle entre civilisations et religions. Elle s'appuie sur le dialogue constructif entre les religions et idéologies dans le monde. Nous estimons que ce dialogue, qui intègre aujourd'hui le monde entier, peut aider à rejeter les fausses théories et

jugements incorrects portés sur une civilisation particulière face à une autre.

À cet égard, le Ministre des affaires étrangères du Royaume-Uni, M. Robin Cook, a indiqué que

«certains pourraient affirmer que le choc des civilisations est inévitable. Mais je pense qu'il s'agit d'une grave erreur. Nous ne voulons voir personne s'opposer à l'Islam, qui peut être un véritable ami. Nous pouvons avoir des religions et cultures différentes, mais cela ne veut pas dire que nous ne pouvons pas coexister, réaliser une entente mutuelle, apprendre des uns et des autres, et que nous ne pouvons pas être convaincus que toute civilisation peut enrichir les autres sans perdre son identité propre.»

Si le dialogue entre les civilisations se veut solide et ferme, efficace et équilibré, il doit s'appuyer sur les principes suivants : premièrement, il doit respecter les principes de justice, d'équité et de paix fondée sur la justice, et ceux du droit international et de la Charte des Nations Unies.

Deuxièmement, nous devons promouvoir la coopération internationale en vue de développer les valeurs communes dans le monde entier, éliminer les menaces internationales et trouver un dénominateur commun entre les diverses civilisations et en leur sein et ce, pour répondre aux défis universels communs.

Troisièmement, la dignité et l'égalité de tous devant être respectées, nous devons tout faire pour surmonter le problème de l'hégémonie de cultures et de civilisations et décourager les théories et pratiques internationales qui parlent abusivement de choc de civilisations.

Quatrièmement, les gouvernements et organismes compétents doivent jouer un rôle majeur pour promouvoir et faciliter le dialogue entre les civilisations.

Cinquièmement, les organisations internationales, l'ONU, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le Mouvement des pays non alignés, l'Organisation de la Conférence islamique et les organisations régionales doivent tous jouer un rôle essentiel, vu qu'ils représentent un cadre adéquat de promotion du dialogue entre les civilisations.

Sixièmement, les institutions éducatives et universités du monde entier doivent promouvoir la définition, les effets et l'importance d'un dialogue entre les civilisations.

Septièmement, un élément décisif du dialogue entre les civilisations est le recours aux principes figurant dans la Déclaration et le Programme d'action sur une culture de la paix, adoptés par l'Assemblée générale au titre de sa résolution 53/243 du 13 septembre 1999. Ces principes comprennent la promotion du règlement pacifique des différends, le respect mutuel, la coopération, l'entente internationale, la mise en oeuvre intégrale des engagements internationaux au titre de la Charte de l'ONU et du droit international, la recherche de solutions effectives à la dette extérieure des pays en développement, et l'élimination de tous les obstacles à l'exercice par les peuples de leur droit à l'autodétermination, notamment ceux qui se trouvent encore sous le joug du colonialisme ou d'autres formes de domination étrangère. Toutes les résolutions confirment le fait que la lutte de ces peuples est légitime et légale au plan international. Il faudrait aussi aider les réfugiés et les personnes déplacées à retourner chez eux et réaffirmer le caractère illégitime de l'annexion de terres par la force ou la guerre ainsi que la nécessité de condamner et d'éliminer l'occupation, inacceptable dans une culture de paix.

À la lumière de ce qui précède, ma délégation appuie le projet de résolution A/54/L.60 soumis à l'attention de l'Assemblée générale, et espère qu'il sera adopté par consensus.

La culture et la civilisation sont renforcées par la politique, elle-même enrichie par la culture. Nous pensons qu'un tel facteur politique requiert l'application des principes de la Charte de l'ONU, qui représente la constitution internationale pour la famille des nations et le fondement du dialogue entre civilisations permettant la réalisation de la liberté, l'égalité, la sécurité et la stabilité des peuples. L'incapacité à mettre en oeuvre le Charte élargira le fossé entre les pays industrialisés et les pays en développement. Le dialogue entre civilisations signifie la tolérance mutuelle et la reconnaissance de l'apport de toutes les civilisations à la civilisation mondiale ainsi que de leurs capacités à assurer à tous une vie digne. Cela nous aidera à travailler ensemble, en dépit de nos cultures et sociétés différentes, pour instaurer une société mondiale de dignité, de justice et de paix pour les États et les peuples.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Conformément à la décision prise à la 77e séance plénière, je donne la parole à l'observateur de la Suisse.

M. Maurer (Suisse) : La Suisse est particulièrement sensible au thème du dialogue entre les civilisations. Depuis des siècles, en effet, mon pays pratique sur son territoire la cohabitation pacifique de quatre cultures linguistiques et de

deux grandes religions chrétiennes. Il est aussi depuis longtemps un pays d'immigration, avec actuellement plus de 20% d'étrangers résidant sur son sol en plus des centaines de milliers d'immigrants qui ont été naturalisés au fil des ans. En tant que pays pluriculturel, la Suisse a fait l'expérience du fait que le dialogue entre les gens de différentes identités culturelles est non seulement nécessaire et possible mais encore immensément enrichissant. Mon pays a aussi appris que la cohabitation pacifique n'est jamais assurée mais exige un effort continu. Les Suisses ne sauraient s'imaginer leur pays sans les autres cultures qui le composent et font sa richesse.

Je suis convaincu que les choses ne sont guère différentes pour notre planète. Celle-ci est engagée dans un processus d'intégration à une vitesse toujours plus grande et devient ce qu'on appelle un village global. Ce «village» a besoin d'une base éthique commune qui puisse déterminer le comportement de ses habitants au-delà du cadre juridique du droit des gens. De l'avis de la Suisse, le dialogue entre les civilisations est l'un des meilleurs moyens pour chercher une telle base commune qui repose sur un consensus global.

La Suisse se réjouit dès lors des pas entrepris par le Secrétaire général pour préparer et faciliter ce dialogue. Elle se félicite en particulier de la nomination de M. Giandomenico Picco comme Représentant personnel du Secrétaire général et souhaite faire son possible afin d'appuyer ses efforts. Le Gouvernement suisse a décidé de financer une partie de l'infrastructure dont aura besoin le Représentant personnel et a effectué un paiement de 150 000 dollars à ce sujet.

Nous sommes également en train de réfléchir, dans l'esprit du rapport intérimaire, à des projets concrets susceptibles de s'intégrer dans l'Année du dialogue. Je songe tout d'abord au cadre multilatéral offert par le système des Nations Unies, mais également à des dialogues bilatéraux avec certains pays intéressés, et, enfin, au plan intérieur, où le dialogue a toute sa place, notamment dans le cadre de l'intégration harmonieuse des habitants appartenant à d'autres cultures.

Le concept esquissé dans le rapport du Représentant personnel du Secrétaire général (A/54/546, annexe) me paraît aller dans la bonne direction. Nous sommes en particulier d'accord avec le constat que le dialogue entre les civilisations ne part pas de zéro, mais qu'il peut profiter de différents éléments déjà existants dans le cadre du système des Nations Unies, dont les «principes de tolérance» et la «culture de la paix». L'idée de créer un lien organique entre les années thématiques de 2000 et 2001, c'est-à-dire respec-

tivement la culture de la paix et le dialogue entre les civilisations, me paraît excellente. Je note avec satisfaction l'esprit pragmatique et concret du rapport intérimaire. Le Représentant personnel entend à juste titre mettre en valeur des événements et des personnes existant déjà et symbolisant le dialogue.

Les projets concrets rapprochant les gens sont en effet plus prometteurs que les grands débats abstraits. Les États devront fournir le cadre nécessaire au dialogue mais laisser une place aussi importante que possible aux représentants de la société civile. Je pense avant tout aux jeunes générations, mais aussi aux représentants de la culture, des sciences, des universités. Une bonne coordination avec d'autres initiatives tendant dans la même direction, notamment au sein de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, sera également précieuse. L'ONU devra servir de coordonnateur et, j'espère, de catalyseur.

Nous constatons avec inquiétude un trait commun dans les conflits de ces dernières années : la perception de la différence comme une menace, comme le relève le rapport du Représentant personnel. Sur la base de sa propre expérience, la Suisse se range avec conviction aux côtés de ceux qui considèrent la différence comme un élément essentiel du progrès plutôt qu'une menace. Le rapport intérimaire souligne à juste titre que l'acceptation de la diversité est une base fondamentale des Nations Unies. Il démontre également le lien étroit entre des notions fondamentales comme la tolérance, les droits de l'homme, le pluralisme et la culture de la paix. Ces valeurs se renforcent mutuellement lorsqu'elles sont pratiquées, dans les pays et entre les pays. L'engagement des États en faveur de ces valeurs doit représenter un effort constant si nous voulons que le «combat entre les civilisations» reste effectivement une «fausse prophétie». L'Année du dialogue entre les civilisations permettra de focaliser ces efforts.

Pour terminer, permettez-moi de souligner ce que je considère comme l'essentiel : l'Année du dialogue n'atteindra son véritable objectif que si la notion même du dialogue ainsi que les valeurs qui lui sont étroitement liées pourront être répercutées dans la pratique, pour diminuer les tensions, prévenir ou même régler des conflits. Dans ce sens, la Suisse souhaite que cette initiative débouche effectivement sur un ou plusieurs processus de réconciliation dans le monde. Ainsi l'Année du dialogue laissera des traces tangibles et concrètes, en contribuant à soulager ceux, si nombreux malheureusement, qui sont victimes aujourd'hui de conflits basés sur l'intolérance et l'incompréhension.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Conformément à la résolution 3369 (XXX) de l'Assemblée générale, en date du 10 octobre 1975, je donne la parole à l'observateur de l'Organisation de la Conférence islamique.

M. Lamani (Organisation de la Conférence islamique) (*parle en arabe*) : Le dialogue et l'interaction entre les civilisations, dans ce qu'ils ont réalisé comme valeurs suprêmes et dans ce qu'ils ont achevé comme valeurs morales, offrent de nombreuses opportunités et ouvrent de grandes perspectives pour une coopération constructive en vue de réaliser les aspirations de toute l'humanité, à savoir la paix, le progrès, la sécurité, la prospérité et la justice. Toutes les civilisations ont à travers l'histoire créé un patrimoine extraordinaire à partir de ces valeurs et de ces principes moraux, qui sont devenus une référence indispensable pour l'action internationale qui remplacerait les politiques fondées sur la force, la violence et l'exploitation.

L'histoire témoigne que la civilisation musulmane est une civilisation éternelle et brillante, qui a contribué au progrès de l'humanité dans les domaines spirituel, philosophique, scientifique, artistique, littéraire et dans bien d'autres domaines. C'est une civilisation fondée sur la foi, mais en même temps elle contribue d'une manière créative à l'épanouissement de la culture, de la littérature et des sciences. Elle garantit une prospérité indéniable qui a cimenté les progrès dans la dignité contribuant ainsi à l'élévation du patrimoine humain tout en créant une interaction entre les cultures à travers l'histoire, entre la science grecque et la sagesse perse, et bien d'autres interactions entre différents peuples, que ce soit en Asie, en Afrique ou en Europe. Ainsi, elle a véhiculé ces richesses à d'autres civilisations qui ont porté successivement le flambeau du savoir, réaffirmant ainsi la solidarité entre les êtres humains, qui symbolise l'unité de l'humanité à travers le temps et l'espace.

C'est pourquoi il n'est pas surprenant qu'à sa dernière session, l'Assemblée générale ait adopté une résolution sur le dialogue entre les civilisations, à l'initiative de M. Mohammad Khatami, Président de la République islamique d'Iran et Président du huitième Sommet de l'Organisation de la Conférence islamique (OCI), qui l'a fait en raison de sa foi dans l'unité du destin de l'humanité et dans l'égalité entre les individus et entre les peuples du monde, quelles que soient leur couleur, leur langue, leur race ou leur appartenance culturelle ou religieuse.

Lors de leur vingt-sixième réunion tenue à Ouagadougou, au Burkina Faso, du 28 juin au 1er juillet 1999, les ministres des affaires étrangères de l'OCI ont réaffirmé leur

conviction que la diversité des cultures et des civilisations a toujours été un facteur de progrès et de prospérité dans la quête d'un monde meilleur pour l'humanité. Ils ont en outre affirmé leur profond respect à l'égard des nobles principes et valeurs créées par toutes les civilisations humaines. Cela pourrait nous servir d'exemple pour la définition d'un comportement international au prochain millénaire.

Conformément à l'esprit de la résolution 53/22 de l'Assemblée générale et suite à une initiative lancée lors du huitième Sommet de l'OCI, un symposium a été organisé à Téhéran du 3 au 5 mai 1999 pour examiner les domaines et les moyens de dialogue entre les musulmans et avec les autres civilisations afin de trouver un terrain d'entente mutuelle permettant une coopération fructueuse, et de définir les valeurs morales qui serviraient de base à un tel dialogue. À l'issue de ce séminaire, une Déclaration sur le dialogue entre les civilisations faisant de la dignité de l'homme, de l'égalité, du respect et de la tolérance des principes fondamentaux, a été adoptée. Cette Déclaration stipule qu'il est nécessaire de trouver un terrain d'entente commun garantissant le respect des principes de justice, d'équité et de paix. Ce document réaffirme également qu'il existe des domaines de dialogue pour instaurer la confiance et pour protéger les droits de l'homme, l'identité culturelle et les valeurs traditionnelles.

Les ministres des affaires étrangères ont adopté cette Déclaration lors de cette réunion et ont invité les membres à coopérer étroitement avec l'ONU et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) en vue de préparer un projet de déclaration internationale sur le dialogue entre les civilisations contemporaines, qui énoncerait des principes communs et des valeurs morales et qui servirait de point de référence pour la conduite des affaires internationales au prochain millénaire. Cela contribuerait à encourager la préparation de programmes d'action nationaux, régionaux et internationaux.

Si nous nous réjouissons de cette tendance au dialogue et à la coopération pour un monde meilleur, il ne faut pas pour autant oublier que l'interaction entre les civilisations au long de l'histoire a engendré à la fois la stabilité et l'instabilité. L'histoire n'a pas toujours été paisible; il y a eu des hauts et des bas et nous pensons que l'humanité, à travers sa longue histoire, n'a jamais été aussi gravement menacée et en danger qu'elle ne l'est aujourd'hui.

Certes, il est vrai qu'aucun pays n'a jamais été à l'abri de la guerre. Des peuples entiers ont été massacrés lors de génocides — des régions entières du monde ont été anéanties par des guerres civiles, coloniales ou religieuses. Cepen-

dant, aucun de ces conflits n'avait encore représenté une menace réelle pour la survie de l'humanité. Mais aujourd'hui, l'existence d'arsenaux nucléaires et d'autres armes de destruction massive continue de laisser planer une grave menace. Ces armes pourraient mettre fin à toute forme de vie sur notre planète. Par ailleurs, en dépit de l'expansion illimitée des progrès exceptionnels qui ont été faits au niveau des techniques de l'information, nous ne sommes pas parvenus à réaliser une meilleure entente entre les hommes. Cela ne nous a pas amenés à créer des bases plus solides pour faire en sorte que les peuples coexistent dans un climat de paix.

C'est pourquoi nous espérons qu'à l'approche d'un nouveau millénaire, l'humanité marquera un temps d'arrêt pour réfléchir aux moyens de créer un monde meilleur, c'est-à-dire prospère et pacifique, afin que le dialogue puisse porter ses fruits et que nous puissions fixer des objectifs pour jeter les bases d'un système assurant une coexistence pacifique, qui garantisse la diversité, la concordance et la complémentarité des civilisations. M. Azeddine Laraki, Secrétaire général de l'OCI, a créé une branche au sein du secrétariat de l'OCI, sous la présidence de l'Ambassadeur Ibrahim Auf, Sous-Secrétaire général aux affaires sociales, qui servira d'organe de liaison pour la préparation de l'Année internationale pour le dialogue entre les civilisations.

Un certain nombre de manifestations ont été organisées depuis l'adoption de la résolution sur le dialogue entre les civilisations, l'an dernier. Le 1er octobre dernier, nous avons organisé une exposition sur la civilisation islamique au cours de la présente session de l'Assemblée générale, en coopération avec le Metropolitan Museum of Art de New York, en vue de promouvoir une meilleure compréhension et une meilleure connaissance de notre civilisation.

À cet égard, je voudrais féliciter le Secrétaire général de l'ONU des efforts inlassables qu'il déploie ainsi que de la décision qu'il a prise de nommer M. Giandomenico Picco en tant que son Représentant personnel pour l'Année des Nations Unies pour le dialogue entre les civilisations. Sa nomination nous aidera à progresser dans la préparation d'un tel dialogue.

Enfin, je tiens à rappeler que l'OCI est prête à coopérer pleinement et étroitement pour assurer le succès de toutes les manifestations organisées en vue de promouvoir le dialogue entre les civilisations, afin de réaliser les nobles objectifs auxquels nous aspirons tous.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur dans le débat sur ce point.

Je donne la parole au représentant de la République islamique d'Iran.

M. Fadaifard (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je souhaite apporter une correction à l'amendement oral que ma délégation a proposé ce matin.

Au septième alinéa du préambule, il faut insérer les mots suivants «et une culture de la paix» avant l'expression «en écartant les menaces à la paix». Le paragraphe devrait donc se lire comme suit :

«Mettant en évidence le rôle indispensable que joue le dialogue en favorisant la compréhension et une culture de la paix, en écartant les menaces à la paix et en renforçant l'interaction et les échanges entre les civilisations et à l'intérieur des civilisations».

Puisque j'ai la parole, j'ai l'honneur de signaler que les délégations du Cameroun, du Canada, du Costa Rica, de la Côte d'Ivoire, d'El Salvador, de l'ex-république yougoslave de Macédoine, de la Jamahiriya arabe libyenne, de la Lettonie, du Liban, du Liechtenstein, de la Nouvelle-Zélande, de la République arabe syrienne et du Yémen se sont joints aux auteurs du projet de résolution A/54/L.60.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/54/L.60, intitulé «Année des Nations Unies pour le dialogue entre les civilisations».

Puis-je considérer que l'Assemblée générale décide d'adopter le projet de résolution A/54/L.60 tel qu'il a été révisé oralement?

Le projet de résolution A/54/L.60, tel que révisé oralement, est adopté (résolution 54/113).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec l'examen du point 34 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 20 de l'ordre du jour (suite) et point 50 de l'ordre du jour

Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par l'Organisation des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale

f) Assistance internationale d'urgence pour le rétablissement de la paix et de la normalité en Afghanistan et pour la reconstruction de ce pays dévasté par la guerre

La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales

Rapports du Secrétaire général (A/54/297, A/54/378, A/54/536)

Lettre adressée au Président de l'Assemblée générale par le Secrétaire général (A/54/626)

Projet de résolution (A/54/L.58)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Allemagne qui va présenter le projet de résolution A/54/L.58.

M. Kastrup (Allemagne) (*parle en anglais*) : Je suis heureux de pouvoir présenter un projet de résolution sur l'Afghanistan au titre des points 20 f) et 50 de l'ordre du jour. Le texte que nous présentons aujourd'hui est le fruit de compromis et tient compte des différents points de vue de toutes les délégations qui ont participé aux consultations. Plus de 80 pays ont participé aux négociations et je tiens à les remercier de leurs contributions et de leurs efforts qui ont abouti au texte qui est présenté aujourd'hui. Notre intention, pour ces négociations, était de parvenir à un consensus sur ce projet de résolution, comme nous l'avons fait les années précédentes. Conformément à cette tradition, je ne doute pas que ce projet de résolution sera de nouveau adopté sans vote.

À l'heure actuelle, plus de 80 États Membres se sont portés coauteurs de ce projet de résolution. Les États suivants, qui ne figurent pas dans le document A/54/L.58 se sont également portés coauteurs de ce projet de résolution : Argentine, Bélarus, Bolivie, Brésil, Colombie, Équateur, El Salvador, Haïti, Madagascar, Mali, les Îles Marshall, Maurice, Samoa, Seychelles, République-Unie de Tanzanie et Uruguay. Ces coauteurs envoient un message ferme aux parties au conflit afghan et à tous les États concernés en leur disant que la communauté internationale veut que la paix revienne en Afghanistan.

Je voudrais exprimer ma gratitude à tous les auteurs et inviter les autres membres qui ne l'auraient pas encore fait à se porter coauteur de ce projet de résolution. La liste des auteurs restera ouverte jusqu'à ce que ce projet de résolution soit présenté à l'Assemblée générale, pour adoption. Puisque ce projet de résolution n'a pas encore été adopté en Cinquième Commission, cela interviendra tout à fait en fin de session de l'Assemblée générale.

Le projet de résolution que je présente aujourd'hui porte à la fois sur des questions politiques et humanitaires. Permettez-moi de me concentrer sur les questions les plus importantes.

La situation en Afghanistan a continué de se dégrader au cours des 12 derniers mois. Les combats ont atteint une intensité sans précédent à la fin du mois de juillet 1999, lorsque les Taliban ont lancé une offensive terrestre et aérienne contre le Front Uni. Cette offensive a commencé une semaine seulement après la réunion du groupe des «Six plus deux» à Tachkent; elle a commencé en dépit des demandes répétées du Conseil de sécurité pour que cesse les combats, et des efforts persistants de l'Envoyé spécial du Secrétaire général en Afghanistan afin de prévenir l'offensive des Taliban. Cette offensive a aggravé les conditions humanitaires et la situation des droits de l'homme déjà préoccupantes entraînant des pertes massives en vies humaines, des exécutions, des sévices délibérés, des détentions arbitraires de civils, des courants de réfugiés, des persécutions, des déplacements forcés de civils et de vastes destructions de biens.

Compte tenu de cette grave situation, le projet de résolution exprime la conviction qu'il ne saurait y avoir de solution militaire au conflit afghan. En dépit des appels internationaux répétés pour que les offensives militaires ne soient pas lancées par les parties afghanes l'une contre l'autre, chacune des parties continue de combattre et semble croire, malgré toutes les preuves contraires, qu'une solution militaire est possible. Nous demandons à toutes les parties afghanes de cesser d'envisager une telle solution et de cesser de concentrer leurs efforts sur la poursuite de la guerre. Elles devraient plutôt consacrer leurs énergies à la recherche de la paix et à la reconstruction de leurs pays. Le projet de résolution demande donc à toutes les parties afghanes de cesser immédiatement toutes les hostilités armées, de renoncer à l'emploi de la force, et d'engager, sans retard ni préalable, un dialogue politique sous les auspices des Nations Unies. Ce dialogue devrait avoir pour objectif de parvenir à un règlement politique durable du conflit en mettant en place un gouvernement doté d'une

large assise, multiethnique et pleinement représentatif, qui serait acceptable par tous les Afghans.

Conformément aux résolutions antérieures sur l'Afghanistan, le projet de résolution qui est présenté souligne qu'il incombe en premier lieu aux parties afghanes de trouver une solution pacifique au conflit. Nous nous félicitons des réunions intra-afghanes qui se sont déroulées à Ashgabat et à Tachkent et nous demandons instamment à toutes les parties de prendre les mesures de confiance afin de reprendre les pourparlers intra-afghans directs.

Malgré la dégradation de la situation en Afghanistan, une assistance militaire étrangère a continué à être apportée aux parties afghanes tout au long de 1999. Cette assistance militaire consiste non seulement en approvisionnement en armes, munitions et équipements militaires mais inclut aussi la présence et la participation de forces militaires étrangères sur le terrain. Le projet de résolution condamne l'appui militaire étranger qui continue d'être offert aux parties afghanes et engage tous les États à prendre des mesures résolues pour interdire à leur personnel militaire de préparer des opérations de combat en Afghanistan et d'y participer, de retirer immédiatement leur personnel et de veiller à ce qu'il soit mis fin aux livraisons de munitions et d'autres matériel de guerre.

Nous notons avec préoccupation qu'après des années de négociations l'Envoyé spécial du Secrétaire général en Afghanistan a dû suspendre ces activités en raison de la coopération insuffisante des belligérants. Nous espérons que les circonstances évolueront rapidement et qu'il pourra de nouveau intervenir.

L'Allemagne a toujours soutenu la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan (MISNUA). Le projet de résolution approuve l'intention manifestée par le Secrétaire général de redoubler d'efforts, dans le cadre des activités de la MISNUA, pour parvenir à un cessez-le-feu immédiat et durable et à une reprise du dialogue entre les parties afghanes.

Nous approuvons également l'intention du Secrétaire général de charger la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan de superviser et d'encourager les diverses initiatives de paix des intervenants non onusiens, notamment de la diaspora afghane tout en continuant à coopérer étroitement avec les pays qui sont disposés à contribuer à la recherche d'une solution pacifique au conflit afghan, y compris avec les pays qui ne sont pas représentés au sein du groupe des «Six plus deux».

L'Allemagne en outre est favorable à l'idée d'un nouveau groupe des affaires civiles dans le cadre de la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan qui oeuvrera à l'intérieur de l'Afghanistan dans le but principal de promouvoir le respect de normes humanitaires minimum et de prévenir des violations flagrantes et systématiques des droits de l'homme à l'avenir. Nous espérons que le déploiement d'un premier groupe de spécialistes des affaires civiles pourra s'achever le plus tôt possible.

Les Nations Unies ne sauraient résoudre le conflit en Afghanistan sans un soutien de la communauté internationale en général et sans le soutien des pays voisins concernés en particulier. La cessation du soutien militaire venant de l'extérieur constitue un préalable essentiel à la recherche d'une solution au conflit en Afghanistan. La volonté politique des pays voisins de cesser de fournir un soutien militaire est essentielle dans la mesure où ce sont eux qui contrôlent tous les accès au pays sans littoral qu'est l'Afghanistan. Par conséquent ce projet de résolution appelle tous les signataires de la Déclaration de Tachkent relative aux principes fondamentaux d'un règlement pacifique du conflit en Afghanistan adoptée par le groupe des «Six plus deux» le 19 juillet 1999 à appliquer les principes qui y figurent et en particulier, l'accord conclu par les membres du groupe et visant à ne pas fournir de soutien militaire à quelque parti afghan que ce soit et à empêcher que leurs territoires ne soient utilisés à ces fins. Nous sommes convaincus que si les pays voisins décidaient d'instaurer la paix en Afghanistan, nous serions beaucoup plus proches d'une solution au conflit afghan.

La situation humanitaire en Afghanistan, malheureusement, n'a pas connu de changements notables au cours des 12 derniers mois. La population du pays continue de vivre dans les conditions les plus déplorables. Nous sommes affligés de voir que les civils en Afghanistan continuent d'être bombardés. Nous sommes profondément préoccupés par les souffrances et le désespoir résultant de la destruction généralisée de maisons, de terres agricoles et de cultures. Le déplacement forcé de milliers d'Afghans en direction des plaines de Shomali a engendré une situation pratiquement insupportable. Des hommes, des femmes et des enfants doivent vivre sans abri ni nourriture, loin de leurs foyers.

Dans ce contexte, c'est avec un certain soulagement que nous avons appris la création récente d'un couloir passant par la zone de combat. Ce couloir permet aux organisations des Nations Unies de fournir aux personnes déplacées les articles de première nécessité. Un premier convoi a franchi la ligne de front, il y a quelques jours, ce qui est un signe d'espoir pour les victimes innocentes d'une

guerre insensée. Nous en appelons à tous les combattants pour qu'ils garantissent au personnel humanitaire des Nations Unies et de ses organismes ainsi qu'à celui des organisations non gouvernementales un accès sans entrave aux populations touchées.

L'Allemagne reste profondément préoccupée par la situation des femmes et des jeunes filles en Afghanistan. En particulier dans les zones contrôlées par les Taliban la discrimination sexuelle est systématique. Le projet de résolution énonce très clairement que la communauté internationale n'admet pas que les femmes et les jeunes filles soient exclues de la vie publique. Les organismes des Nations Unies ont déclaré qu'il y avait eu certains progrès s'agissant de l'accès des femmes et des jeunes filles aux services d'éducation et de santé. Même si c'est loin d'être satisfaisant, nous prenons note de cette amélioration et nous encourageons toutes les parties, en particulier les Taliban, à accorder aux femmes leurs droits fondamentaux internationalement garantis.

Un autre sujet de préoccupation concerne la sécurité du personnel humanitaire en Afghanistan. Nous condamnons vivement les actes de violence récemment perpétrés contre du personnel et des bureaux des Nations Unies en divers points du pays. Nous exhortons toutes les parties à coopérer pleinement avec les organismes des Nations Unies présents sur le terrain et à assurer leur sécurité.

La pose de mines terrestres s'est malheureusement poursuivie au cours de l'année écoulée. Mon pays accorde la plus grande priorité à l'objectif d'une cessation complète de l'utilisation des mines terrestres.

Le conflit en Afghanistan a des répercussions internationales, non seulement pour les pays voisins mais également pour des pays fort éloignés de la région. Cette année l'Afghanistan est devenu de loin le plus grand producteur d'opium illicite au monde. Sa production représente 75 % de l'opium produit dans le monde. La culture de l'opium en Afghanistan a augmenté de 43 % par rapport à l'année précédente. Ce projet lance par conséquent un appel énergique à toutes les parties afghanes pour qu'elles cessent toutes les activités illégales liées à la drogue et pour qu'elles soutiennent les efforts internationaux visant à interdire la production et le trafic de drogues illicites. Le trafic de drogues venant de l'Afghanistan, qui s'accompagne d'un trafic d'armes et d'autres activités criminelles, représente une menace considérable pour les pays de la région.

Nous sommes profondément préoccupés par le fait que le territoire afghan, et en particulier la partie du territoire

que les Taliban contrôlent, continue d'être utilisé pour abriter et entraîner des terroristes. Ce projet de résolution exige donc fermement que toutes les parties afghanes et en particulier les Taliban prennent des mesures efficaces pour veiller à ce que le territoire qu'elles contrôlent ne soit pas utilisé pour des bases et camps de terroristes, et prennent les mesures nécessaires pour soutenir les efforts visant à traduire en justice les personnes accusées de terrorisme, et ce sans plus tarder. Les terroristes de l'Afghanistan peuvent facilement se rendre dans tous les pays du monde. Il en résulte une grave menace pour la paix et la sécurité internationales. Les attentats à la bombe commis contre les ambassades des États-Unis à Nairobi et à Dar es-Salaam en août 1998 ont démontré que des pays très éloignés de la région étaient devenus victimes d'actes terroristes organisés et préparés en Afghanistan. Dans ce contexte je voudrais rappeler la résolution 1267 (1999) du Conseil de sécurité, en date du 15 octobre 1999. Nous exhortons les Taliban à se soumettre à cette résolution sans plus tarder et à livrer Usama bin Laden conformément à cette résolution.

Nous espérons que le projet de résolution sera adopté par consensus. Nous sommes profondément convaincus qu'un règlement durable du conflit afghan ne pourra se réaliser que par la voie d'un cessez-le-feu et d'un dialogue politique. Avec ce projet de résolution nous entendons envoyer un message énergique aux parties afghanes et aux pays pouvant exercer une influence sur l'Afghanistan — un message indiquant que la communauté internationale veut que les parties afghanes cessent de combattre et un message adressé aux États ayant une influence sur l'Afghanistan pour qu'ils usent de leur influence de façon constructive en coordination avec les Nations Unies que nous soutenons de manière unanime et ferme.

Pour terminer, j'aimerais exprimer notre reconnaissance au Secrétaire général, à la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan, à l'Envoyé spécial du Secrétaire général en Afghanistan, l'Ambassadeur Lakhdar Brahimi, pour les efforts inlassables qu'ils déploient afin de promouvoir le processus de paix dans ce pays. J'aimerais également saisir cette occasion pour remercier tous les membres du personnel des Nations Unies qui ont oeuvré et continuent d'oeuvrer en Afghanistan pour leur excellent travail dans des conditions extrêmes et souvent décourageantes.

Mme Korpi (Finlande) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. Les pays d'Europe centrale et orientale associés à l'Union européenne — la Bulgarie, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la République tchèque, la

Roumanie, la Slovaquie, la Slovénie — et les pays associés, Chypre et Malte, ainsi que les pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen, l'Islande et le Liechtenstein, souscrivent à cette déclaration.

Depuis de trop nombreuses années, le conflit en Afghanistan cause des souffrances immenses au peuple afghan, qui continue de souffrir des conséquences de la guerre civile. La population civile aspire à la paix, à la justice et à l'ordre. En outre, des combats incessants menacent la stabilité de la région et son développement économique, entraînant des répercussions allant bien au-delà de l'Afghanistan et de ses voisins.

L'Union européenne est vivement préoccupée par l'escalade brutale des affrontements militaires enregistrée au cours de ces derniers mois. Nous sommes affligés par le fait que les Taliban n'aient pas entendu l'appel de la Déclaration de Tachkent demandant à ce que le conflit afghan soit réglé par le biais de négociations pacifiques, et qu'ils se soient, au lieu de cela, lancés dans une grande offensive. L'Union européenne est particulièrement préoccupée par les souffrances que les combats entraînent pour la population civile et par la détérioration de la situation humanitaire pour un nombre toujours plus important de personnes déplacées.

L'Union européenne s'inquiète vivement des indications de déportations forcées de civils de leur lieu de résidence pratiquées par les Taliban. Nous demandons aux Taliban de mettre immédiatement fin à cette pratique et de permettre aux personnes déportées par la force de rentrer chez elles. Nous sommes également préoccupés par des informations faisant état de séparation par la force d'hommes de leur famille et d'autres formes de harcèlement, ainsi que de destructions systématiques de maisons, de terres agricoles et de cultures par les Taliban.

L'Union européenne réaffirme sa position, déjà exprimée dans sa position commune du 25 janvier 1999, selon laquelle le conflit en Afghanistan ne saurait être réglé par la voie militaire, et seule une solution politique visant à mettre en place un gouvernement pleinement représentatif, reposant sur une base large, pourra aboutir à la paix et à la réconciliation. Nous lançons donc un appel à toutes les factions pour qu'elles acceptent sans délai un cessez-le-feu et entament des négociations sous les auspices des Nations Unies.

L'Union européenne réaffirme son ferme engagement à l'égard de la souveraineté, de l'indépendance, de l'intégrité territoriale et de l'unité nationale de l'Afghanistan.

Nous sommes profondément préoccupés par des indications d'une présence de plus en plus importante — en particulier du côté des Taliban — de milliers de non afghans, qui viennent essentiellement d'écoles religieuses pakistanaises. L'Union européenne condamne fermement toute ingérence étrangère en Afghanistan et demande que les livraisons aux belligérants d'armes, de munitions et d'autres matériels destinés à des fins militaires ainsi que la participation de personnels militaires, paramilitaires ou des services secrets cessent immédiatement. À cet égard, nous souhaitons rappeler que l'Union européenne continue d'appliquer l'embargo sur les exportations d'armes, de munitions et d'équipement militaire, prévu par la position commune sur l'Afghanistan du 17 décembre 1996, et nous demandons instamment aux autres pays d'adopter une politique de restriction semblable.

Nous encourageons, par ailleurs, tous les pays de la région à appuyer les Nations Unies dans leurs efforts de promotion de la paix en Afghanistan et à utiliser toute influence positive qu'ils pourraient avoir pour convaincre les parties afghanes de coopérer avec les Nations Unies. Nous déplorons que le groupe des «Six plus deux» n'ait pas été en mesure d'adopter une approche unifiée vis-à-vis des belligérants, et nous insistons auprès de ce groupe pour qu'il redouble d'efforts à cette fin.

Aucune société ne peut atteindre un niveau acceptable de paix, de justice et de stabilité si tous les droits de l'homme et les libertés fondamentales ne sont pas pleinement respectés. L'Union européenne est vivement préoccupée par des informations concernant l'assassinat et le harcèlement de civils innocents ainsi que des violations constantes des droits de l'homme et du droit humanitaire en Afghanistan. Nous sommes vivement préoccupés par des rapports de persécutions à caractère ethnique ou religieux, qui indiquent que le conflit prend une dimension de plus en plus ethnique. L'Union européenne est également préoccupée d'apprendre que des enfants participeraient au conflit, et nous demandons instamment aux factions belligérantes de prendre immédiatement des mesures pour mettre fin à cette pratique.

L'Union européenne appelle toutes les parties afghanes, et en particulier les Taliban, à reconnaître, à protéger et à promouvoir tous les droits de l'homme et les libertés fondamentales, y compris le droit à la vie, à la liberté et à la sécurité des personnes, et à respecter pleinement la Déclaration universelle des droits de l'homme et les autres instruments internationaux auxquels l'Afghanistan a souscrit.

L'Union européenne dénonce les discriminations sexuelles qui se poursuivent en Afghanistan. Nous exhortons les factions afghanes, et en particulier les Taliban, à mettre un terme aux mesures discriminatoires et à reconnaître, à protéger et à promouvoir l'égalité en droits des hommes et des femmes, notamment en ce qui concerne l'accès à l'éducation, aux soins de santé, à l'emploi et à la sécurité, et la protection contre les intimidations et le harcèlement. L'Union européenne continuera de tenir compte des politiques discriminatoires quand elle envisagera de prendre de nouvelles décisions concernant la fourniture d'assistance à des programmes d'aide en Afghanistan visant à intégrer des préoccupations touchant à la condition féminine et à promouvoir activement l'égalité de participation entre les hommes et les femmes.

L'Union européenne appuie donc pleinement la proposition faite par le Secrétaire général concernant la création, au sein de la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan, d'un service des affaires civiles qui aurait pour principal objectif d'encourager le respect des normes humanitaires de base et de prévenir les violations systématiques et massives des droits de l'homme. Nous espérons que ce service pourra être mis en place rapidement.

Depuis de nombreuses années, l'Union européenne est le principal fournisseur d'aide humanitaire à l'Afghanistan. La Commission européenne a dû suspendre le financement de projets à Kaboul en juillet 1998 car les organisations humanitaires avaient de plus en plus de difficultés à acheminer l'aide de manière efficace et dans le respect des principes de base, en particulier dans les domaines de la santé et de l'éducation. La Commission a ensuite dû réduire son assistance humanitaire en Afghanistan pour des raisons de sécurité. Cependant, les activités humanitaires ont repris au début de l'année 1999, et nous souhaitons pouvoir rappeler que l'aide ne peut se poursuivre que si elle peut être acheminée de manière efficace, sans discrimination, et lorsque les organisations d'aide humanitaire sont en mesure de faire leur travail en toute liberté et en toute sécurité. L'absence de réconciliation nationale influence négativement la réponse des donateurs actuels.

L'Union européenne reste vivement préoccupée par les restrictions que continuent de subir les activités des Nations Unies et des autres opérations humanitaires.

À cet égard, l'Union européenne demande aux Taliban d'appliquer intégralement les accords sur la sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies, signés avec l'ONU. Nous demandons instamment aux factions belligérantes

de garantir la liberté de circulation du personnel humanitaire national et international et de veiller à ce qu'il puisse accéder en toute liberté et en toute sécurité à tous ceux qui ont besoin d'aide, sans restrictions fondées sur le sexe, la race, la religion ou la nationalité, et de coopérer pleinement et sincèrement avec les organisations d'aide humanitaire. À cet égard, nous condamnons dans les termes les plus fermes les attaques récentes contre le personnel et les biens des Nations Unies qui ont suivi l'imposition de sanctions contre les Taliban par le Conseil de sécurité.

L'Union européenne appuie vigoureusement les efforts déployés en vue d'améliorer l'efficacité de l'aide par une coordination et une complémentarité étroites entre les efforts de paix de l'ONU et l'effort d'assistance, comme l'envisage le Cadre stratégique commun à la communauté internationale des donateurs et aux organisations de l'ONU. En outre, l'Union européenne réitère son appel aux Taliban pour qu'ils procèdent immédiatement à une enquête approfondie sur les assassinats des membres du personnel des Nations Unies ainsi que sur le meurtre des diplomates iraniens perpétré au cours de l'attaque talibane de Mazar-i-Sharif en août 1998.

L'Union européenne attache une grande importance à la lutte contre la drogue et le terrorisme. C'est la raison pour laquelle nous sommes profondément préoccupés par l'augmentation notable, cette année, de la production et du trafic de drogues en Afghanistan, qui représente une menace pour la stabilité régionale et porte atteinte à la santé et au bien-être des populations de l'Afghanistan, des États voisins et d'ailleurs. Nous demandons par conséquent à la communauté internationale d'apporter une réponse coordonnée à la menace que représente l'Afghanistan dans ce domaine. À cet égard, nous reconnaissons le rôle que joue le Bureau du contrôle des drogues et de la prévention du crime de l'ONU dans la lutte contre la drogue.

En outre, l'Union européenne demande à toutes les parties afghanes de s'abstenir de financer, d'abriter ou d'entraîner les organisations terroristes, ou d'appuyer d'une quelconque façon des activités terroristes. Nous réitérons notre appel à toutes les factions afghanes, et en particulier aux Taliban, pour qu'ils ferment les camps d'entraînement destinés aux terroristes étrangers sur le sol afghan et de prendre les dispositions voulues pour que les auteurs d'actes de terrorisme soient traduits en justice. À cet égard, l'Union européenne prie instamment les Taliban de se conformer sans plus tarder à la résolution 1267 (1999) du Conseil de sécurité et de livrer Osama bin Laden comme le demande la résolution. L'Union européenne et ses États membres

imposent, conformément à la résolution 1267 (1999) du Conseil de sécurité, des sanctions ciblées contre les Taliban.

L'Union européenne est résolue à jouer un rôle efficace dans les efforts pour mettre fin aux combats et rétablir la paix, la stabilité et le respect du droit international, y compris des droits de l'homme, en Afghanistan. Nous sommes déterminés à faire tout ce qui est en notre pouvoir pour parvenir à une paix durable en Afghanistan, mettre un terme à l'intervention étrangère et encourager le dialogue entre Afghans, en appuyant notamment le rôle central de l'ONU. Nous continuerons également à appuyer pleinement les efforts de promotion de la paix et de la sécurité de l'ONU en Afghanistan. À cet égard, nous tenons à exprimer notre appui au Secrétaire général pour son intention de renforcer la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan en vue de lui assurer un rôle de premier plan dans la conduite des activités de rétablissement de la paix des Nations Unies en Afghanistan.

L'Union européenne encourage en particulier l'initiative commune du Conseil pour la paix et l'unité nationale en Afghanistan de convoquer une *Loya Jirgah*. Nous nous félicitons de la réunion de Rome de novembre 1999, car elle repose manifestement sur le principe que l'avenir de l'Afghanistan doit être décidé par les Afghans eux-mêmes.

Enfin, nous voudrions exprimer notre satisfaction face aux efforts déployés par la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan et par l'Envoyé spécial du Secrétaire général en Afghanistan. Nous notons avec préoccupation que l'absence de progrès enregistrés jusqu'à présent dans les négociations avec les parties au conflit a provoqué un gel des activités de l'Envoyé spécial, et nous espérons qu'une volonté accrue de la part des parties au conflit de coopérer avec l'Envoyé spécial permettra à ce dernier de reprendre ses activités.

M. Ortique (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis sont heureux de parrainer le projet de résolution A/54/L.58, qui illustre la détermination de la communauté internationale de s'attaquer aux effets dévastateurs de 20 ans de guerre civile en Afghanistan et à la politique erronée des autorités de ce pays. Mon pays est toujours préoccupé par la grave crise humanitaire qui sévit dans le nord de l'Afghanistan. Quelque 65 000 personnes déplacées par les Taliban dans les combats de cet été seulement sont maintenant réfugiées dans la vallée du Panshir contrôlée par l'opposition. Avec l'hiver qui s'installe, ils vont devoir faire face à de sérieuses pénuries de vivres et de logements. Des milliers d'autres ont fui vers Kaboul et ont besoin de recevoir une aide sur place. Nous

saluons la coopération dont ont fait preuve les Taliban en permettant à un convoi d'aide humanitaire des Nations Unies de traverser les lignes de front pour entrer dans la vallée du Panshir, et nous les exhortons à continuer de veiller à ce que l'assistance alimentaire atteigne ceux qui en ont le plus besoin en Afghanistan.

Les violations constantes des droits fondamentaux, dont sont notamment victimes les femmes et les filles, restent une grande préoccupation des États-Unis. Nous avons été atterrés par les informations faisant état de mauvais traitements flagrants et systématiques aux civils pendant les combats livrés dans les plaines de Shomali en juillet, comme les séparations d'hommes de leur famille, les exécutions sommaires et les incendies d'habitations, de champs et de vergers. Nous nous félicitons, en revanche, de la mise en place d'un groupe des affaires civiles au sein de la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan, qui sera chargé de promouvoir le respect des droits de l'homme, et nous attendons le déploiement du premier groupe d'officiers des affaires civiles dès que les conditions le permettront.

Nous sommes alarmés par le fait que cette année l'Afghanistan soit devenu le principal producteur d'opium illicite au monde. Le Secrétaire général a indiqué que le nombre d'hectares consacrés à la production du pavot à opium a augmenté cette année de 43 % et qu'elle s'étend à 104 districts d'Afghanistan, soit 31 districts de plus par rapport à l'année dernière. Ceci est en contravention flagrante avec l'engagement pris auprès du Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues par les Taliban d'appuyer l'élimination de tous les pavots à opium. Mon pays déclare que toutes les parties afghanes doivent arrêter leurs activités illégales liées aux stupéfiants et coopérer avec les efforts internationaux pour arrêter partout la production et le trafic de drogue.

Le fait que les Taliban continuent de donner refuge à des terroristes internationaux en Afghanistan constitue une préoccupation à laquelle toutes les nations doivent répondre de façon urgente. Bin Laden et son réseau continuent de menacer non seulement la sécurité des Américains partout dans le monde, mais aussi celle d'autres citoyens dans un grand nombre de pays qui pourraient devenir les victimes de ses politiques terroristes.

La résolution 1267 (1999) du Conseil de sécurité a été une étape importante dans la lutte contre le terrorisme international. La communauté internationale a envoyé un message clair aux Taliban en leur demandant de livrer Bin Laden à un pays où il sera traduit en justice. Nous avons

été heureux d'apprendre que plusieurs États Membres ont pris des mesures pour appliquer des sanctions contre les Taliban. Nous demandons instamment à tous les États Membres de mettre ces sanctions en oeuvre rapidement et pleinement, et d'aider le Comité des sanctions du Conseil de sécurité en fournissant des renseignements sur les avoirs et les avions des Taliban dans leur pays.

Je dois souligner que ces sanctions visent spécifiquement les Taliban. Elles ont été conçues soigneusement pour limiter leur incidence sur le peuple afghan et permettre de continuer l'acheminement sans obstacle de l'aide humanitaire. Ni les États-Unis ni la communauté internationale n'ont abandonné le peuple afghan. Le Groupe d'appui à l'Afghanistan s'est réuni cette semaine à Ottawa pour mieux coordonner l'aide internationale. Les États-Unis continuent d'être le plus grand donateur dans les efforts humanitaires en Afghanistan, puisqu'ils ont donné environ 70 millions de dollars au cours du dernier exercice financier, et se sont engagés à donner plus de 0,5 million de dollars en réponse à la récente crise alimentaire en Afghanistan.

Mais l'année a été décourageante pour ceux qui recherchent la paix en Afghanistan : les Taliban ont lancé une offensive militaire importante; les pourparlers intra-afghans tenus sous les auspices des Nations Unies ont été suspendus; le processus des «Six plus deux» s'est révélé d'une utilité fort limitée; le soutien militaire étranger aux parties afghanes se poursuit; des craintes en matière de sécurité ont découragé la majeure partie du personnel international des Nations Unies d'entrer en Afghanistan; et l'Envoyé spécial, M. Brahimi, a suspendu ses activités.

L'un des rares rayons de lumière a été l'initiative de l'ex-Roi de l'Afghanistan, Zahir Shah, de réunir des Afghans de divers horizons pour discuter d'un règlement pacifique du conflit. Un groupe d'Afghans de diverses origines s'est réuni à Rome, du 22 au 25 novembre, pour discuter de la possibilité de convoquer d'urgence une *Loya Jirgah* (Grande Assemblée) qui donnerait aux Afghans eux-mêmes les moyens de façonner leur avenir sans ingérence étrangère. Les États-Unis encouragent toutes les parties afghanes à continuer d'explorer les possibilités d'apporter un règlement pacifique au conflit.

Alors que l'hiver s'installe, la situation militaire en Afghanistan se retrouve essentiellement dans une impasse. Aucune des parties ne semble suffisamment puissante pour vaincre l'autre. Les combats chroniques ne pourront entraîner que de nouvelles souffrances, d'autres violations des droits de l'homme, plus d'activités relatives aux drogues illicites et un soutien accru du terrorisme. Mon pays exhorte

les parties belligérantes de déposer leurs armes et de préparer le terrain pour que tous les Afghans de partout dans le monde puissent négocier la fin d'un conflit qui dure depuis beaucoup trop longtemps. Si les Afghans le veulent, il en sera ainsi.

M. Yamazaki (Japon) (*parle en anglais*) : Permettez-moi d'abord d'exprimer la reconnaissance de ma délégation au Secrétaire général pour les rapports qu'il a préparés sur les points 20 f) et 50 de l'ordre du jour. Je voudrais aussi remercier chaleureusement la délégation de l'Allemagne qui a coordonné la préparation de l'important projet de résolution qui nous est soumis. Le projet de résolution couvre, de façon globale, les questions liées à la paix, à la sécurité et à l'aide humanitaire en Afghanistan, et mon gouvernement l'appuie pleinement. Nous espérons qu'il sera adopté par consensus.

Le Japon partage la vive préoccupation exprimée par la communauté internationale au cours des derniers mois au sujet des derniers événements en Afghanistan, où les combats entre les factions se sont intensifiés et un grand nombre de personnes ont été chassées de force de leur domicile. Les souffrances de la population civile continuent d'augmenter, et les pays voisins sont alarmés par l'arrivée massive de réfugiés. Une source supplémentaire de préoccupation pour nous est le fait que la culture du pavot à opium en Afghanistan aurait doublé au cours de l'année dernière.

Le Japon appuie les efforts précieux du Secrétaire général, de son Envoyé spécial, l'Ambassadeur Brahimi, et de la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan, afin de ramener la paix dans ce pays ravagé par la guerre. Nous attachons également une grande valeur aux activités des organisations humanitaires des Nations Unies en Afghanistan. Nous reconnaissons qu'elles travaillent dans des conditions extrêmement difficiles, mais nous les incitons à poursuivre leurs tâches cruciales. Le Japon apprécie également les efforts faits par le groupe «Six plus deux», composé des six États qui ont des frontières communes avec l'Afghanistan ainsi que la Fédération de Russie et les États-Unis d'Amérique, et espère que son travail, parallèlement aux efforts faits par d'autres États Membres, viendra s'ajouter au travail des Nations Unies et accélérera le règlement du conflit. Le Japon demande à toutes les parties au conflit, en particulier aux Taliban, de respecter les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité afin qu'une paix durable soit enfin obtenue en Afghanistan. Nous réitérons notre conviction que le conflit en Afghanistan ne pourra être réglé que par des négociations pacifiques ayant pour objectif la mise en place d'un gouvernement à large base, multiethnique et représentatif.

Aujourd'hui, je voudrais souligner quatre éléments qui me paraissent essentiels pour un règlement pacifique de ce conflit qui dure.

Premièrement, les Taliban et les autres factions afghanes devraient cesser immédiatement les combats et reprendre le dialogue. Une paix durable ne peut se faire que par des moyens pacifiques, et nous soutenons tous les efforts à cette fin. Dans ce contexte, je voudrais réitérer la proposition de mon gouvernement d'accueillir une rencontre où toutes les factions afghanes peuvent entamer un dialogue dans un environnement neutre, en vue de trouver la voie à la réconciliation nationale.

Deuxièmement, les pays concernés, notamment les pays voisins, ne devraient pas s'ingérer dans le conflit mais plutôt user de leur influence sur les factions en guerre pour mettre fin aux combats. Il est très important que toutes les parties concernées cessent d'apporter une aide militaire ou de fournir des armes aux factions en guerre et qu'elles s'abstiennent de toute autre mesure de nature à prolonger les hostilités.

Troisièmement, vu les souffrances humaines considérables du peuple afghan, la communauté internationale devrait poursuivre son aide humanitaire à l'Afghanistan. Le Groupe d'appui à l'Afghanistan, dont la sixième réunion a eu lieu au Canada cette semaine, réalise un travail décisif en examinant comment cette assistance pourrait être organisée de façon efficace. Le Japon a fourni une aide humanitaire par le biais des institutions et programmes des Nations Unies, d'une valeur de 400 millions de dollars, au cours des 10 dernières années.

Quatrièmement, la communauté internationale devrait faire clairement comprendre aux factions afghanes, à leurs dirigeants et à la population qu'elle n'apportera une aide à leurs efforts de reconstruction nationale qu'une fois les combats terminés et la paix rétablie, et que le gouvernement représentatif multiethnique aura été formé. La mise en place d'un tel gouvernement est nécessaire pour la fourniture de l'aide à la reconstruction de la part de la communauté internationale. Nous espérons qu'un ferme engagement international encouragera les parties en guerre à se retrouver à la table des négociations et à régler pacifiquement le conflit. Le Japon redit qu'il est décidé et prêt à contribuer à la reconstruction de l'Afghanistan, une fois la paix rétablie.

La voie de la paix en Afghanistan est longue et ardue. Mais je pense que la communauté internationale doit poursuivre ses efforts pour convaincre les parties au conflit que

la réalisation d'une paix durable sera à leur avantage. Le Japon continuera de jouer un rôle actif dans ces efforts.

M. Vural (Turquie) (*parle en anglais*) : Il ne fait pas de doute, et le rapport du Secrétaire général l'illustre clairement, que la crise politique et humanitaire en Afghanistan continue d'être extrêmement préoccupante et qu'elle constitue un problème pressant pour la communauté internationale. En Turquie, nous avons de longue date des liens historiques et culturels étroits avec le peuple afghan. Notre seul désir est de voir l'émergence d'une nation stable, pacifique et prospère. Cet été, les combats ont une envergure exceptionnelle lorsque les forces Taliban ont lancé leur grande offensive militaire. Cette campagne militaire a créé de nouveaux problèmes qui ont aggravé la situation préoccupante au plan humanitaire et des droits de l'homme dans le pays. Nous sommes très préoccupés par les violations des droits de l'homme, la discrimination contre les filles et les femmes et les actes d'extrémisme religieux, notamment dans les zones sous contrôle des Taliban.

Les conséquences de la crise afghane — réfugiés, culture et trafic illicites de stupéfiants, et aide au terrorisme international — ont pris des dimensions transfrontalières avec des implications internationales. En Afghanistan, les drogues, la terreur et les armes créent un cercle vicieux, destructeur pour tous. Le Bureau des Nations Unies chargé du contrôle des drogues et de la prévention du crime préconise une réponse internationale coordonnée face aux menaces émanant de l'Afghanistan, et nous partageons cet avis.

La nature ethnique et religieuse du conflit a donné lieu à de graves violations des droits humains, des meurtres et des déplacements de populations dans le nord de l'Afghanistan. À cet égard, des cas précis, tels que le meurtre tragique du personnel des Nations Unies et de diplomates iraniens, doivent faire l'objet d'une enquête approfondie par les Taliban. Les besoins humanitaires accrus découlant de l'aggravation du conflit en Afghanistan confirment l'importance des opérations humanitaires des institutions de l'ONU et de ses partenaires. Mais les problèmes de sécurité et les restrictions imposées à l'accès de l'aide humanitaire des Nations Unies aggravent les souffrances des populations.

La Turquie a nommé un coordonnateur pour l'Afghanistan, au rang d'ambassadeur, en septembre 1998 en vue de nouer des contacts avec les parties en Afghanistan et les États intéressés et pour contribuer à une solution du problème afghan par des voies pacifiques. Nos premières observations confirment une évidence : il ne peut y avoir de solution militaire à la crise afghane. La seule solution viable reste la mise en place d'un gouvernement multiethnique et

largement représentatif ouvert à toutes les parties. Les parties peuvent recourir aux méthodes traditionnelles, telles que *Loya Jirgah*, ou à des concepts modernes menant à la création d'un nouvel organe représentatif acceptable au peuple afghan. Mais un tel processus de réconciliation ne peut reprendre que si un cessez-le-feu est déclaré et qu'un dialogue véritable entre les parties est entamé. Ceci constitue une tâche prioritaire.

La préservation de l'intégrité territoriale et de l'indépendance de l'Afghanistan est très importante. Les efforts diplomatiques collectifs, avec les Nations Unies jouant un rôle central, demeurent la seule voie efficace pouvant conduire les parties à un dialogue. Les activités de l'Envoyé spécial du Secrétaire général, M. Lakhdar Brahimi, sont dignes d'éloges et devraient bénéficier de l'appui ferme de la communauté internationale. L'Organisation de la Conférence islamique doit également maintenir son utile coopération avec l'ONU au sujet de l'Afghanistan.

La Turquie s'emploie actuellement au lancement d'un programme d'aide humanitaire destiné au peuple afghan dans son ensemble. Nous accordons la priorité aux personnes les plus nécessiteuses notamment les handicapés, les enfants et les veuves. Nous pensons que les programmes d'aide humanitaire en faveur de l'Afghanistan devraient être suffisamment larges et toucher toutes les catégories de la société afghane. La Turquie envisage également de contribuer au programme d'aide humanitaire des Nations Unies pour l'Afghanistan.

Nous pensons que le peuple afghan aspire à reconstruire son unité et son harmonie. L'expérience qu'il a connue renforce son aspiration à la réconciliation nationale. Comme elle l'a toujours fait, la Turquie est prête à contribuer à cette fin. C'est pour atteindre cet objectif que nous appuyons et coparrainons le projet de résolution soumis à l'Assemblée générale. Je voudrais remercier le Gouvernement et la délégation allemands d'avoir coordonné la préparation de cet excellent projet de résolution. Nous espérons que son adoption par consensus constituera une autre étape dans la bonne direction.

M. Nejad Hosseinian (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je voudrais, pour commencer, exprimer mes remerciements au Secrétaire général pour le rapport exhaustif qu'il nous a fait parvenir sur la situation en Afghanistan. Je voudrais également le remercier des rapports que nous avons reçus régulièrement tous les trois mois, tout au long de l'année écoulée, sur cette même question. Ces rapports illustrent les efforts soutenus et dévoués du Secrétaire général lui-même, ainsi que de son Envoyé

spécial, M. Lakhdar Brahimi, et de ses collègues du Département des affaires politiques et de la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan en vue de trouver un règlement politique à la crise en Afghanistan.

M. Stanislaus (Grenade), Vice-Président, assume la présidence.

Depuis le débat sur l'Afghanistan tenu l'année dernière à l'Assemblée générale, la situation dans ce pays déchiré par la guerre n'a, malheureusement, fait que se détériorer et la situation s'est aggravée. Méconnaissant de façon flagrante les efforts faits par la communauté internationale pour parvenir à un règlement pacifique du conflit ainsi que le vœu du peuple afghan de parvenir à la réconciliation nationale, les Taliban se sont livrés l'été dernier à une nouvelle tentative futile de résoudre le problème par la force armée. La contre-offensive lancée la semaine suivante par le Front uni lui a permis de reprendre pratiquement tout le terrain perdu, démontrant une fois de plus que l'action militaire n'est pas une solution.

Si les combats n'ont pas, dans l'ensemble, modifié l'équilibre militaire entre les deux belligérants, ils ont aggravé la misère de la population civile. Des informations dignes de foi et constantes venant d'Afghanistan indiquent que les Taliban ont adopté une sorte de politique de la terre brûlée dans les zones où ont eu lieu leurs offensives. Selon des informations fiables, les Taliban ont volontairement brûlé des maisons et des villages et détruit systématiquement les structures agricoles des plaines de Shomali afin de dissuader les habitants déplacés de revenir.

Dans son rapport A/54/378, le Secrétaire général, indique que

«Le déplacement forcé de la population civile opéré par les Taliban pendant leur récente offensive dans les plaines de Shomali a quelque chose de particulièrement alarmant, car il traduit le peu de cas que le mouvement semble faire des préoccupations exprimées par la communauté internationale.» (A/54/378, par. 39)

Le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, dans son exposé au Conseil de sécurité, le 27 août 1999, a fait un compte rendu détaillé de ce qu'il a qualifié de «politique de la terre brûlée» menée par les Taliban dans la même région.

Les actes commis par les Taliban dans les plaines de Shomali semblent être sur le même modèle que le massacre

de milliers de personnes innocentes perpétré à la suite de la prise de Mazar-i-Charif par les Taliban en août 1998 et que l'épuration ethnique systématique à Bamian en avril et mai de cette année, dont le but était de modifier la structure démographique de l'Afghanistan. Nous sommes profondément préoccupés par le caractère ethnique du conflit et par les informations faisant état de persécutions fondées sur l'origine ethnique et l'appartenance religieuse. Nous regrettons que les conditions n'aient pas permis d'enquêter sur les massacres commis antérieurement par les Taliban et que l'effet préventif d'une telle enquête n'a pas pu être obtenu. Nous regrettons également que les femmes et les jeunes filles afghanes continuent de se voir refuser l'accès aux soins de santé, à l'éducation et à l'emploi dans toutes les régions contrôlées par les Taliban.

Alors que la situation en Afghanistan reste tragique, ses nombreuses répercussions deviennent de plus en plus dangereuses. La région et le monde tout entier continuent de ressentir les effets de l'instabilité grandissante du fait de l'anarchie engendrée par ce conflit et par les menaces considérables qui en émanent : trafic de drogue, crises des réfugiés et terrorisme.

En raison, d'une part, de cette situation anarchique et, d'autre part, de la politique malavisée des Taliban, l'Afghanistan est devenu, de loin, le premier producteur mondial d'opium, avec, selon le Secrétaire général, 75% de la production mondiale d'opium. En outre, les statistiques fournies par le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID) montrent que la production illicite d'opium en Afghanistan a pratiquement doublé en 1998 et 1999 pour atteindre un niveau record de 4 600 tonnes métriques.

Il est manifeste que la tendance croissante du trafic de drogue venant du territoire contrôlé par les Taliban constitue véritablement une menace mondiale dévastatrice qui touche toutes les sociétés humaines. Cela non seulement impose un tribut humain et financier au plan national, mais également engendre des tensions entre les États, qui peuvent conduire à une instabilité régionale et internationale.

La République islamique d'Iran, qui partage une longue frontière avec l'Afghanistan, mène actuellement une guerre coûteuse contre des trafiquants de drogue fortement armés sur ses frontières orientales. Depuis le début de l'année, 160 Iraniens membres des services antidrogue ont perdu la vie dans les affrontements avec des contrebandiers armés, ce qui a porté le nombre total des soldats tués dans ce contexte à 2 852 depuis 1981. Cette année, il a été saisi au total 170 tonnes métriques de stupéfiants. La République

islamique d'Iran a affecté des milliards de dollars à des projets antidrogue au cours des deux dernières décennies, et le coût estimatif de la seule campagne de l'année prochaine dépasse 1 milliard de dollars.

Nous estimons que la question du trafic de drogue reste une responsabilité commune de toutes les nations, en particulier celles qui ont les plus grandes capacités pour affronter ce problème. Les efforts que nous déployons à cet égard pourraient être fructueux s'ils s'accompagnaient d'un appui véritable et d'une coopération pratique de la part de la communauté internationale. Nous sommes fermement convaincus que le système des Nations Unies, ainsi que les États Membres, devraient jouer un rôle plus actif en fournissant une véritable assistance politique, matérielle et financière aux pays voisins de l'Afghanistan afin de renforcer leur sécurité à la frontière. Je ne peux manquer d'exprimer notre satisfaction face aux initiatives pratiques qui ont été prises par le PNUCID afin de fournir une assistance pour renforcer les moyens nationaux de lutter contre les drogues illicites dans notre région.

Mon pays a dû assumer une part disproportionnée du fardeau de cette lutte qui dure depuis plusieurs décennies en Afghanistan. Nous continuons d'accueillir un nombre important de réfugiés afghans. Malheureusement, la reprise périodique des combats dans le nord et le centre de l'Afghanistan et le manque de volonté d'œuvrer à la paix ont provoqué de nouveaux déplacements internes et de nouveaux courants de réfugiés vers notre pays, et ont en outre sapé gravement les efforts de rapatriement volontaire des réfugiés afghans.

En dépit du fait que près de 2 millions de réfugiés afghans vivant en Iran continuent d'imposer une charge excessive sur les ressources limitées de notre pays, la République islamique d'Iran continue de respecter ses engagements internationaux à cet égard. De même, en raison de la portée et de la nature internationales des crises de réfugiés, reconnues par la convention pertinente, nous espérons que les autres États membres confirmeront également leur attachement à ladite convention en essayant avec plus d'efficacité de mettre fin à la crise afghane et en aidant plus largement les réfugiés qui vivent en Iran et ceux qui sont disposés à retourner en Afghanistan.

De plus, l'anarchie qui règne en Afghanistan continue d'offrir un terrain propice pour l'installation de bases terroristes et de camps d'entraînement. Cette situation a évidemment des conséquences néfastes pour la paix et la sécurité dans la région et bien au-delà. Tout en condamnant les dirigeants Taliban qui abritent et entretiennent des camps

de terroristes sur le territoire afghan qu'ils contrôlent, nous estimons que le terrorisme n'est que l'une des nombreuses conséquences du conflit qui perdure en Afghanistan et qu'il ne pourra être combattu efficacement et utilement que si la communauté internationale prend des mesures résolues pour faire cesser les combats en Afghanistan.

En plus des effets déstabilisateurs de cette situation, des rapports alarmants indiquent que des milliers de combattants non afghans prennent part aux combats aux côtés des Taliban. À moins d'un renversement de cette tendance, la guerre insensée qui fait rage en Afghanistan risque de dégénérer rapidement en un conflit régional encore plus destructeur et de plus grande envergure. C'est pourquoi nous appelons tous les acteurs concernés à prendre des mesures strictes pour empêcher leurs ressortissants de rejoindre les parties afghanes.

Nous déplorons vivement que l'offensive militaire menée par les Taliban l'été dernier ait été déclenchée immédiatement après la tenue de la réunion de haut niveau du groupe «Six plus deux» à Tachkent en juillet dernier. Cela étant, nous prenons note du fait que le Front uni continue de se déclarer disposé à engager un processus de paix avec les Taliban, comme le Secrétaire général l'a indiqué dans ses deux rapports précédents, et nous regrettons que les Taliban continuent de rejeter une telle démarche constructive.

Le caractère international du conflit et l'absence apparente de solution à la crise en Afghanistan nécessitent une action renforcée de la part de l'ONU et de ses États Membres. Nous les engageons à poursuivre leurs efforts pour mettre rapidement fin aux combats et encourager le processus de négociation en Afghanistan. Malgré ses imperfections, le groupe «Six plus deux» reste un cadre et un mécanisme utiles pour le processus de paix, qui doit donc être appuyé par la communauté internationale. Nous espérons que l'échec de la dernière offensive menée par les Taliban pour atteindre leur principal objectif convaincra enfin ces derniers et leurs partisans que la poursuite des combats est vaine, et que cela les encouragera à appuyer les initiatives de paix.

Nous estimons qu'il est opportun de rappeler que les résolutions du Conseil de sécurité sur l'Afghanistan ont été adoptées à l'unanimité et que les résolutions pertinentes de l'Assemblée bénéficient chaque année d'un soutien accru de la part des États Membres. Lors de la cinquante-troisième session de l'Assemblée générale, près d'un tiers des délégations se sont portées coauteurs de la résolution sur l'Afghanistan. Il est encore plus encourageant de noter que le

nombre des auteurs du projet de résolution dont nous sommes actuellement saisis compte aujourd'hui près de la moitié des membres de l'ONU. Si ce projet de résolution de l'Assemblée générale recevait un appui aussi large, cela indiquerait de manière très sérieuse que l'on ne saurait continuer de méconnaître les décisions de l'ONU et de défier ouvertement la communauté internationale en toute impunité.

La République islamique d'Iran demeure convaincue qu'en raison des réalités historiques, du caractère traditionnel et de la composition multiethnique de l'Afghanistan, seul un gouvernement pleinement représentatif, multiethnique et véritablement ouvert à tous, protégeant les droits de tous les Afghans sans distinction, sera à même de ramener la paix et la normalité en Afghanistan.

La question de l'assassinat tragique d'un membre du personnel du Consulat général de la République islamique d'Iran et d'un correspondant de l'Agence de presse de la République islamique à Mazar-i-Sharif, perpétré par les Taliban en août 1998, est toujours en suspens et doit être réglée. Les Taliban, comme la communauté internationale et le Conseil lui-même le savent très bien, continuent obstinément de méconnaître les normes du droit international et n'ont toujours pas appliqué la résolution 1214 (1998) du Conseil de sécurité qui a condamné ce crime et qui a appelé, au paragraphe 5, «les Taliban à collaborer avec l'Organisation des Nations Unies pour faire enquête sur ces crimes en vue d'en poursuivre les responsables». Je tiens à souligner que la République islamique d'Iran est déterminée à poursuivre énergiquement cette affaire jusqu'à son terme pour que justice soit rendue. Nous gardons l'espoir que l'ONU continuera de déployer des efforts précieux à cet égard.

Enfin, je rappellerai que la reprise des combats a donné lieu à une forte augmentation du nombre de réfugiés et de personnes déplacées. Très peu de logements sont disponibles pour ces personnes. La situation dans la Vallée du Panshir, une région éloignée et inaccessible offrant des moyens d'existence insuffisants, est particulièrement alarmante. Cette région et d'autres régions de l'Afghanistan ont grand besoin de recevoir une aide humanitaire d'urgence, notamment pour ce qui est des vivres, des vêtements, des médicaments et des logements. Nous félicitons le Secrétaire général d'avoir coordonné tous les efforts déployés à l'échelle internationale pour fournir au peuple afghan l'aide d'urgence nécessaire et nous appelons la communauté internationale à ne ménager aucun effort pour venir en aide à ceux qui sont dans le besoin en Afghanistan.

Cela étant, ma délégation s'est portée coauteur du projet de résolution A/54/L.58. Je tiens à ce qu'il soit pris acte de notre reconnaissance à l'égard de la délégation allemande qui a tenu des consultations ouvertes et prolongées sur ce projet de résolution et qui a coordonné les efforts déployés à cet égard.

M. Kolby (Norvège) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord rendre un hommage particulier au Secrétaire général pour les efforts qu'il déploie en vue de trouver une solution pacifique au conflit armé en Afghanistan, ainsi qu'à son Envoyé spécial, M. Lakhdar Brahimi, pour le travail patient qu'il a accompli au cours de ces deux dernières années.

La Norvège suit de près la question afghane depuis de nombreuses années en apportant un appui par le biais des différents organismes de l'ONU et de plusieurs organisations non gouvernementales norvégiennes et internationales. La Norvège a présidé la deuxième réunion du groupe des donateurs pour l'Afghanistan, tenue à New York en décembre 1997. Notre appui au peuple afghan se fonde sur notre ferme volonté de parvenir à une solution négociée aux conflits armés.

Nous nous félicitons du rapport du Secrétaire général sur la situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales. Tout en déplorant profondément l'absence de progrès réalisés à ce jour, nous reconnaissons qu'en raison de ses nombreuses conséquences aux plans régional et international, le conflit afghan doit impérativement continuer de figurer en tête des priorités internationales.

Comme le Secrétaire général l'a signalé à juste titre dans son rapport, le conflit militaire en Afghanistan est la cause fondamentale de toute une série de problèmes dont, notamment, le trafic illicite des drogues, les atteintes aux droits de l'homme, l'extrémisme religieux, le terrorisme et l'absence de développement social et économique. En plus de ses conséquences désastreuses en termes de pertes en vies humaines et de souffrances infligées aux civils, l'escalade du conflit militaire pendant l'été dernier n'a fait qu'exacerber tous ces problèmes. La Norvège est particulièrement préoccupée du fait que les parties afghanes, en particulier les Taliban, se refusent à le reconnaître, et par leur absence de volonté à reprendre les négociations.

Il est essentiel de trouver une solution pacifique au conflit armé en Afghanistan. Nous nous félicitons des initiatives de paix prises par les groupes afghans non belli-

gérants, telles que la *Loya Jirgah* réunie à Rome, à l'initiative de l'ex-Roi de l'Afghanistan en novembre.

La Norvège se félicite de la Déclaration de Tachkent relative aux principes fondamentaux d'un règlement pacifique du conflit en Afghanistan. Nous regrettons que la situation politique se soit détériorée depuis la réunion du groupe des «Six plus deux» à Tachkent, l'été dernier. Nous demandons aux parties afghanes de mettre en œuvre les nombreuses recommandations constructives contenues dans la Déclaration. Nous demandons aussi aux membres du groupe des «Six plus deux» de respecter l'engagement qu'ils ont pris de ne pas fournir un soutien militaire à quelque partie afghane que ce soit et de veiller à ce que leurs territoires respectifs ne soient pas utilisés à cette fin.

Une fois de plus, nous souhaitons souligner la dimension régionale du conflit afghan. Le trafic de drogue et d'autres activités illégales entravent le développement économique de l'ensemble de la région. En tant que premier producteur illicite d'opium dans le monde, l'Afghanistan est également une menace pour la stabilité et la prospérité de ses voisins. La Norvège est profondément préoccupée par l'usage de stupéfiants de plus en plus répandu qui aurait été signalé dans la région. Les coûts sociaux et économiques du trafic illégal de drogue s'ajoutent aux effets destructeurs du conflit militaire.

Nous demandons à tous les pays de la région de conjuguer leurs efforts pour mettre fin au trafic illégal de drogues et d'armes, trafic qui ne fait que contribuer à prolonger le conflit en Afghanistan. Un règlement politique du conflit afghan sera une contribution importante à la paix et à la stabilité dans toute la région.

La Norvège condamne fermement les violations des droits de l'homme en Afghanistan, y compris celles infligées aux minorités ethniques, aux femmes et aux fillettes. Nous exhortons les factions armées à respecter la Déclaration universelle des droits de l'homme. La Norvège est particulièrement alarmée par les violations des droits des femmes et des enfants. L'éducation pour tous, y compris pour les femmes et les fillettes, est le meilleur investissement qui soit pour l'avenir d'un pays. Nous demandons aux parties, en particulier aux Taliban, de faire en sorte que tous les citoyens aient librement accès à l'éducation, à l'emploi, aux services de santé et nous exhortons les parties à respecter la Convention relative aux droits de l'enfant, dont nous avons commémoré, le mois dernier, le dixième anniversaire.

La Norvège est alarmée par la situation humanitaire en Afghanistan, en particulier par le nombre considérable de

personnes déplacées. Il est essentiel de mettre fin aux combats et d'assurer un accès sûr aux organisations d'aide humanitaire. Nous demandons le retour rapide des réfugiés, et nous exhortons les parties au conflit à autoriser les organismes de secours à apporter l'aide de façon efficace à toutes les victimes.

Grâce au Cadre stratégique pour l'Afghanistan, les Nations Unies ont pris en compte l'interaction existant entre les facteurs politique, humanitaire, des droits de l'homme et autres. La Norvège appuie énergiquement cet effort pour intégrer l'aide humanitaire dans le processus politique pour la paix et la réconciliation.

Enfin, nous réaffirmons notre engagement en faveur du rétablissement de la paix en Afghanistan, et nous donnons notre entier appui à la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan dans ses efforts pour parvenir à un règlement pacifique du conflit.

M. Granovsky (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Les événements de l'année dernière ne nous inspirent guère d'espoir quant à une fin rapide du conflit armé en Afghanistan et au début d'un dialogue politique, sérieux, entre les principales parties belligérantes afghanes. Les activités de l'Envoyé spécial du Secrétaire général en Afghanistan, l'Ambassadeur Lakhdar Brahimi, et les réunions intra-afghanes à Achgabat et Tachkent ont suscité quelques attentes.

L'adoption de la Déclaration de Tachkent relative aux principes fondamentaux d'un règlement pacifique du conflit en Afghanistan par les voisins et les amis de l'Afghanistan, le groupe des «Six plus deux» a été une avancée importante. Les États signataires de ce document ont demandé instamment aux parties belligérantes de reprendre leurs négociations politiques pacifiques afin d'établir un gouvernement largement représentatif en Afghanistan; ils ont affirmé qu'ils étaient prêts à promouvoir de telles négociations, sous les auspices des Nations Unies, et se sont engagés à ne pas fournir un soutien militaire à quelque partie afghane que ce soit.

Néanmoins, après seulement quelques jours, les Taliban ont lancé une offensive qui a entraîné une reprise des combats à large échelle en Afghanistan et une autre brèche dans les efforts internationaux pour la paix. Les hostilités continuent de s'intensifier en Afghanistan, sous la direction des Taliban, qui se sont embarqués dans une politique qui consiste à imposer la force comme solution aux problèmes afghans. Tout aussi préoccupant est le fait que des milliers d'étudiants non afghans ainsi que des centaines de merce-

naires et de combattants d'autres régions continuent de combattre aux côtés des Taliban.

Nous devons mettre fin à la croissante intervention extérieure dans les affaires intra-afghanes. Les voisins de l'Afghanistan doivent scrupuleusement se conformer aux principes pertinents de la Déclaration de Tachkent.

Nul n'ignore que le territoire contrôlé par les Taliban en Afghanistan sert de base arrière pour le terrorisme international et l'extrémisme de tous bords et qu'il permet la production et le trafic illégal des drogues. À cause des activités des Taliban, l'Afghanistan a acquis une solide réputation de foyer du terrorisme et de la drogue dont les conséquences néfastes sont ressenties bien au-delà des frontières de ce pays, y compris dans certaines régions de Russie et dans des États d'Asie Centrale. Tout ceci affecte directement nos intérêts en matière de sécurité et, aux côtés de nos partenaires de la Communauté des États indépendants, nous continuerons de prendre toutes les mesures nécessaires quant à cette question.

La Russie soutient la résolution 1267 (1999) du Conseil de sécurité qui condamne avec force les Taliban pour leur promotion du terrorisme international et exige qu'ils livrent Usama bin Laden, le terroriste international. Étant donné le soutien que bin Laden apporterait à certains groupes terroristes en territoire russe, le respect de cette résolution est pour nous de la plus haute importance.

Nous demandons à la communauté internationale d'apporter un appui actif aux activités du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues, destinées à renforcer les possibilités pour les États voisins de l'Afghanistan de mettre fin au transport et au flux de drogues.

Dans leurs résolutions, le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale ont condamné les activités des Taliban et ont établi des conditions claires quant aux principes pour un règlement afghan. La principale condition étant la tenue, sous les auspices des Nations Unies, de négociations intra-afghanes qui permettraient de mettre en place un gouvernement largement représentatif et multiethnique, gouvernement qui garantirait le respect des droits de tous les Afghans et le respect par l'Afghanistan de ses engagements au titre du droit international, des droits de l'homme et du droit international humanitaire.

Nous souhaitons souligner que parler d'une éventuelle reconnaissance de l'administration des Taliban serait en totale contradiction avec les exigences des Nations Unies.

La nouvelle escalade dans la résistance armée acharnée dans laquelle se sont lancés les Taliban, a aggravé les souffrances du peuple afghan et a entraîné de nouvelles violations flagrantes des droits de l'homme et du droit international humanitaire.

Nous demandons au mouvement Taliban de mettre immédiatement fin à de telles pratiques, d'assurer la sécurité du personnel humanitaire et de remplir les autres conditions pertinentes pour permettre à la communauté internationale d'apporter l'aide humanitaire urgente à toutes les personnes qui en ont besoin, sans aucune discrimination.

L'ONU, qui joue un rôle central dans la coordination des efforts internationaux sur les questions afghanes, doit prendre des mesures concrètes pour faire cesser les effusions de sang et amener les parties à un règlement pacifique. Nous soutenons les efforts de l'Envoyé spécial du Secrétaire général en Afghanistan et de la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan en exécution des résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

Nous considérons que les membres du groupe des «Six plus deux» doivent prendre des mesures pratiques pour s'acquitter de leurs obligations et contribuer ainsi à créer des conditions permettant de débloquer la crise afghane. Nous nous félicitons de la nouvelle rencontre du Groupe d'appui pour l'Afghanistan qui s'est terminée hier à Ottawa avec la participation de représentants des pays donateurs, notamment de la Russie, et également de plusieurs organisations internationales et non gouvernementales. Nous espérons que les résultats de cette rencontre permettront d'accroître l'efficacité de l'aide humanitaire internationale à l'Afghanistan.

La Russie est disposée à poursuivre sa coopération constructive avec toutes les parties intéressées pour trouver un règlement du conflit en Afghanistan sur la base des résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

M. Aboul Gheit (Égypte) (*parle en arabe*) : La situation humanitaire et politique de l'Afghanistan reste une grave source de préoccupation pour la communauté internationale. La poursuite des combats entre les belligérants est devenue un fardeau insupportable pour le peuple afghan. Il est donc de plus en plus nécessaire que la communauté internationale accorde une attention accrue aux problèmes quotidiens auxquels le peuple afghan est confronté — ce peuple qui n'aspire qu'au strict minimum nécessaire à sa vie et sa sécurité.

Dans ce contexte, je voudrais féliciter la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan et les institutions spécialisées pour leurs efforts visant à soulager le sort et les souffrances du peuple afghan. Nous lançons un appel à toutes les parties afghanes pour qu'elles coopèrent avec la Mission spéciale et qu'elles facilitent les activités des institutions spécialisées des Nations Unies et des autres institutions qui fournissent une assistance au peuple afghan.

Il ne fait aucun doute que la poursuite des combats a eu pour effet d'exacerber et de compliquer le problème des réfugiés et des personnes déplacées. En outre, le mépris dont font preuve les belligérants à l'égard des normes et des lois internationales concernant le traitement des civils non armés a contribué à aggraver la situation. Ceci a entraîné des vagues de migration, parfois volontaire et parfois forcée. Les gens quittent leur lieu d'origine et ajoutent ainsi à la complexité et à la gravité de la situation humanitaire en Afghanistan. Nous pensons donc qu'il est nécessaire de trouver rapidement une solution au problème des réfugiés afin de leur permettre de rentrer s'ils le souhaitent dans leurs foyers, en leur garantissant les conditions de vie essentielles.

L'Égypte souhaite exprimer sa préoccupation au sujet des informations contenues dans le rapport du Secrétaire général en ce qui concerne la possibilité de graves pénuries alimentaires en Afghanistan l'année prochaine. Nous demandons instamment aux parties au conflit qui font preuve d'intransigeance en ce qui concerne l'établissement d'un dialogue avec les autres parties, de se rendre compte de la gravité de la catastrophe à laquelle le peuple afghan est confronté et de manifester une certaine responsabilité à l'égard de ce peuple qui est le leur en surmontant leurs intérêts étroits et en prenant des mesures immédiates pour un règlement pacifique du conflit négocié dans la bonne foi et l'honnêteté.

Les politiques qui engendrent le terrorisme et soutiennent et encouragent la production de drogues pour financer la machine de guerre sont également devenues une grande source de préoccupation pour la communauté internationale. Il n'y a aucun doute que la résolution 1267 (1999) du Conseil de sécurité et la déclaration présidentielle publiée par le Conseil le 22 octobre 1999 ont constitué deux messages très clairs à l'adresse du parti au pouvoir : qu'il doit réaliser la gravité de la situation et prendre en considération cette préoccupation extrême de la communauté internationale.

Hier, a commencé pour le monde islamique un mois sacré, le mois du Ramadan, qui est un appel à la tolérance

et au règlement des conflits. Je voudrais saisir cette occasion pour lancer un appel au parti qui contribue à la détérioration de la situation pour qu'il respecte les piliers de l'Islam. L'Islam est une religion qui demande l'égalité entre les gens — aussi bien les hommes que les femmes — et qui demande qu'il soit mis fin à l'effusion de sang. L'Islam demande l'interdépendance sociale. Nous demandons instamment à toutes les parties intransigeantes d'éviter toute pratique qui ne serait pas conforme à cette sainte religion qui a toujours appelé à la paix et au dialogue.

M. Haque (Pakistan) (*parle en anglais*) : Il y a vingt ans, au mois de décembre, l'Afghanistan a été envahi par les forces de l'ex-Union soviétique. Depuis ce jour fatidique, l'Afghanistan et son malheureux peuple sont restés traumatisés par la guerre et les conflits. L'année 1989 a marqué un tournant dans l'histoire de l'Afghanistan. Les forces soviétiques se sont retirées et ont laissé derrière elles un pays complètement ravagé. Avec le départ des forces étrangères de son pays, le peuple afghan s'attendait à la paix et à la reconstruction de l'infrastructure, de l'économie et des vies qui avaient été brisées. Alors que les Afghans avaient le plus besoin d'aide et d'assistance extérieure pour reconstruire leur pays, la communauté internationale s'est très rapidement retirée. Elle a ignoré ce peuple qui avait fait de grands sacrifices pour préserver son indépendance et sa souveraineté et qui sortait à peine d'une bataille féroce livrée pendant dix ans contre des forces étrangères d'occupation. Le conflit qui fait rage aujourd'hui en Afghanistan est dans une large mesure la conséquence directe de cette indifférence qui persiste. Comme l'a souligné le Secrétaire général dans son rapport, la réaction de la communauté internationale à l'appel global en faveur de l'assistance à l'Afghanistan a été décevante.

Les deux décennies de conflit en Afghanistan ont eu des effets profondément dévastateurs. La plupart des foyers afghans ont été frappés par la mort et la destruction. Des millions de personnes continuent de vivre à l'étranger en tant que réfugiés. L'économie du pays est en ruine; des villes et des villages ont été réduits en cendres; les campagnes ont été ravagées; les structures institutionnelles et étatiques n'existent plus.

Malheureusement pour le peuple afghan, la situation pour la période sur laquelle porte le rapport du Secrétaire général n'a pas été très différente des années précédentes. Il y a eu quelques brèves lueurs d'espoir mais elles ont vite été anéanties par des luttes intestines violentes.

Les deux séries de négociations entre Afghans qui ont eu lieu à Achkabad en février et en avril de cette année ont

permis aux deux parties d'aboutir à un accord-cadre. Malheureusement, les espoirs suscités par ce processus n'ont pas tardé à être balayés par des accusations et des récriminations mutuelles entre les deux belligérants, et l'accord a été oublié.

Les 19 et 20 juillet, le groupe des «Six plus deux» s'est réuni à Tachkent et a rencontré les deux parties afghanes pour la première fois. Cette réunion a conduit à l'adoption de la Déclaration de Tachkent sur les principes fondamentaux d'un règlement pacifique du conflit en Afghanistan.

Cette déclaration prévoyait un processus en deux étapes pour le règlement pacifique du conflit. À court terme, les parties afghanes devaient être encouragées à prendre des mesures visant à instaurer une confiance mutuelle, notamment un cessez-le-feu et des négociations directes sur la question d'un échange des prisonniers de guerre et la levée des blocus internes afin de faciliter les échanges commerciaux et l'acheminement de l'aide humanitaire. À la deuxième étape, il était demandé aux Afghans de définir les principes de base des futures structures étatiques en Afghanistan et de former un gouvernement multiethnique, à base large et pleinement représentatif.

Les membres du groupe des «Six plus deux» se sont engagés collectivement à ne pas apporter d'appui militaire à quelque partie afghane que ce soit et à empêcher que leur territoire ne soit utilisé à cette fin. Un appel semblable a été lancé à la communauté internationale, notamment pour qu'elle adopte des mesures interdisant la livraison d'armes à l'Afghanistan. Malheureusement, presque immédiatement après la réunion de Tachkent, des suspicions réciproques profondément enracinées chez les deux principales parties afghanes ont entraîné une reprise des hostilités, qui ont commencé par des attaques à la roquette lancées le 27 juillet sur Kaboul par le Front uni, suivies le lendemain par une offensive terrestre de la part des Taliban.

Suite à un appel lancé par M. Burhanuddin Rabbani, le Pakistan a pris l'initiative d'encourager la réconciliation entre les deux parties afghanes. En tant que facilitateur, le Pakistan s'est simplement engagé à communiquer fidèlement les vues des deux parties l'une à l'autre. Plusieurs réunions ont eu lieu avec ces parties mais l'initiative n'a pas abouti en raison des contradictions existant entre les points de vue exprimés en privé et les déclarations faites publiquement par les représentants du Front uni, ainsi que leurs exigences excessives, qui n'étaient pas acceptables pour les Taliban.

La dernière série d'hostilités semble aujourd'hui être arrivée à bout de souffle. Nous espérons sincèrement que d'ici au printemps prochain, les deux parties se rendront compte de la futilité du conflit et reconnaîtront la sagesse qu'il y aurait à reconstruire un Afghanistan en paix avec lui-même.

Nous pensons que la cessation de toute ingérence étrangère en Afghanistan permettrait d'améliorer les perspectives de paix et d'un dialogue intra-afghan. Le Pakistan a proposé à de nombreuses reprises d'imposer un embargo sur les armements à l'ensemble de l'Afghanistan. Un embargo sur le matériel militaire réduirait de façon significative la capacité des factions afghanes à poursuivre cette guerre autodestructrice. Nous continuons de travailler dans ce sens.

Toutefois, nous pensons que l'embargo sur les armements doit également s'accompagner d'un programme international global de reconstruction de l'Afghanistan et de réhabilitation des réfugiés afghans. Le redressement économique de l'Afghanistan contribuerait à renforcer les mouvements vers la paix et la stabilité dans ce pays.

La poursuite de la guerre en Afghanistan a des conséquences directes et terribles sur le Pakistan, dans la mesure où nos pays ont une frontière commune de plus de 2 500 kilomètres. Le Pakistan ne peut pas s'isoler des retombées du conflit en Afghanistan. L'arrivée de millions de réfugiés afghans au Pakistan a imposé un coût économique et social très lourd à notre pays. Bien que le nombre de réfugiés afghans au Pakistan fluctue, il reste environ 1,8 million de réfugiés afghans au Pakistan aujourd'hui, ce qui représente la concentration de réfugiés la plus importante au monde.

Le Pakistan n'a pas d'autre choix que de faire face du mieux qu'il peut à la situation en Afghanistan, en particulier si l'on considère le fait que le gouvernement des Taliban contrôle 90 % du territoire, y compris la capitale, Kaboul. Nos problèmes en tant que voisin de l'Afghanistan ne sont pas les mêmes que les problèmes de ceux qui, de loin, sont prêts à prescrire des remèdes universels, à donner des conseils ou à présenter des exigences.

Aucun pays au monde n'a plus à gagner que le Pakistan d'un retour à la paix et à la stabilité en Afghanistan. Par conséquent, notre politique vis-à-vis de l'Afghanistan repose sur notre désir d'encourager une solution pacifique au conflit dans ce pays.

Nous appuyons pleinement les efforts des Nations Unies ainsi que les initiatives de l'Organisation de la Confé-

rence islamique (OCI) car nous partageons la conviction que seule une solution négociée est possible en Afghanistan. Nous sommes également convaincus que seul un consensus entre parties afghanes pourra assurer une paix durable en Afghanistan. Aucune solution ne pourra être imposée de l'extérieur. C'est là une leçon immuable de l'histoire afghane.

La clef de la paix en Afghanistan réside dans l'engagement des deux parties afghanes et non pas sur l'isolement de l'une ou l'autre de ces parties. La communauté internationale doit rester neutre vis-à-vis des parties si elle veut rester crédible. La diabolisation de l'une des parties irait à l'encontre des objectifs recherchés. C'est en faisant preuve d'impartialité que la communauté internationale pourra espérer restaurer une paix durable en Afghanistan. Il n'est pas possible, et il n'est pas juste, de mettre en exergue une partie afghane et de la rendre responsable de tous les maux accumulés depuis 20 ans en Afghanistan.

Il ne faut pas oublier qu'entre la fin de l'occupation étrangère de l'Afghanistan et l'arrivée du mouvement des Taliban, les factions qui constituent aujourd'hui le Front uni étaient en guerre les unes contre les autres mais aussi contre d'autres groupes afghans. Les Taliban ne sont apparus qu'il y a quelques années, en réaction aux excès des seigneurs de la guerre afghans. La responsabilité de la catastrophe en Afghanistan ne peut donc pas être entièrement imputée aux Taliban, sans tenir compte de ceux qui les ont précédés.

Le Pakistan estime que le groupe des «Six plus deux» a son rôle à jouer dans un règlement durable du conflit en Afghanistan. Nous ne partageons pas les doutes de certains quant à l'efficacité de ce groupe. La Déclaration de Tachkent a clairement illustré, en effet, le consensus existant au sein du groupe sur les mesures à prendre pour retrouver la paix en Afghanistan. En outre, si nous apprécions la décision prise par le Secrétaire général de renforcer et d'améliorer la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan, nous regrettons qu'un gel ait été décidé, sur sa demande, sur les activités de l'Envoyé spécial du Secrétaire général. Nous estimons que l'ONU, le Secrétaire général et son Envoyé spécial doivent poursuivre leurs efforts pour promouvoir la paix en Afghanistan. La communauté internationale doit maintenir son engagement dans le pays et profiter au maximum de l'occasion que représente l'arrivée de l'hiver pour organiser des négociations entre les parties belligérantes.

Je voudrais maintenant commenter brièvement le projet de résolution qui figure dans le document A/54/L.58, présenté à l'Assemblée générale au début de l'après-midi.

Nous y avons proposé une série d'amendements constructifs pour rétablir un certain équilibre dans le texte. Certaines de nos propositions ont été acceptées; la plupart ont été rejetées. À notre avis, le projet de résolution tel qu'il a été présenté reste partial et partisan. Le Pakistan n'approuve les excès d'aucune partie au conflit en Afghanistan mais ne peut toutefois s'empêcher d'observer que le projet de résolution rend les Taliban responsables au premier chef de la plupart, sinon de la totalité des aspects de la situation afghane, qu'il ne tient pas compte des mesures constructives prises par les Taliban — qu'il s'agisse de la destruction de laboratoires de fabrication d'héroïne, des exemples réussis de substitution de cultures dans le cadre du programme pilote du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues ou des progrès, même modestes, enregistrés dans l'éducation et les soins de santé des femmes et des filles. Il ne fait pas état de la stabilité et de la sécurité relatives dont jouissent de vastes zones sous contrôle taliban, et qui pourraient inciter les réfugiés à retourner volontairement dans leurs foyers, moyennant l'aide internationale voulue.

Nous notons également l'intention du Secrétaire général de déplacer progressivement le siège de la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan à Kaboul. Cette décision s'appuie manifestement sur l'hypothèse d'une amélioration des conditions et d'un renforcement de la sécurité des zones sous contrôle taliban. Le projet de résolution s'abstient également de toute critique à l'égard du Front uni, concernant l'appui militaire extérieur, les excès commis en matière de droits de l'homme, les violations du droit international humanitaire, le trafic de drogues, l'emploi de mines terrestres antipersonnel etc. Mais surtout, le projet de résolution envoie un message inapproprié aux deux principaux protagonistes afghans actuellement dans l'impasse de la guerre.

Le caractère partial du texte tend à renforcer l'impression qu'ont les Taliban d'être l'objet d'un traitement injustement discriminatoire de la part de l'ONU. Il tend aussi à pousser le Front uni à se montrer plus exigeant, dans la conviction qu'il jouit de l'appui de plusieurs puissances, ce qui aurait pour effet de nuire aux perspectives de négociations de paix entre les parties afghanes et de compliquer tout le processus. C'est en raison de ces graves lacunes que le Pakistan a décidé de ne pas s'associer au projet de résolution figurant dans le document A/54/L.58 examiné par l'Assemblée générale.

M. Vohidov (Ouzbékistan) (*parle en russe*) : Je voudrais tout d'abord exprimer nos remerciements au Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour son rapport annuel

sur la situation en Afghanistan, dans lequel il apporte des éclaircissements sur les événements survenus dans ce pays au cours de l'année dernière au plan militaire, politique et humanitaire, et propose de nouvelles méthodes pour examiner et régler le problème afghan. Le rapport dans son ensemble était à notre avis un bon point de départ pour l'élaboration du projet de résolution que nous examinons aujourd'hui.

À l'évidence, les nombreuses années de conflit en Afghanistan ont été douloureuses non seulement pour la population afghane mais aussi pour les populations d'Asie centrale et d'Asie du Sud, ainsi que pour le reste de la communauté internationale. Les effets de la guerre civile prolongée et de l'instabilité continue ont depuis longtemps dépassé les frontières de l'Afghanistan pour se faire sentir bien au-delà de la région. La communauté internationale ne peut qu'exprimer sa préoccupation face à ce qui se passe aujourd'hui dans ce pays déjà tant éprouvé et dans ses environs.

Les violations constantes des droits et des libertés fondamentaux, le déplacement forcé de centaines de milliers d'habitants pacifiques, la dangereuse tendance au développement du trafic d'armes et de drogues, la menace grandissante du terrorisme international, de l'extrémisme régional et de la radicalisation de l'une des grandes religions mondiales, l'Islam, caractérisée par son pacifisme, son humanisme et la noblesse de ses idéaux ne sont que quelques-unes des conséquences effroyables de la guerre civile en Afghanistan. Ces phénomènes revêtent des formes de plus en plus négatives et leurs victimes en sont les habitants entièrement innocents des États Membres de l'ONU.

Le point à l'examen aujourd'hui est à l'ordre du jour de l'Assemblée générale depuis 1980, soit déjà près de 20 ans. Une fois de plus, la communauté internationale doit exprimer sa préoccupation face au destin de ce pays et de tous ses populations et groupes ethniques, et face au fait que la guerre et le conflit ont privé la population de sa patrie, l'ont condamnée à la destruction et aux privations, fait reculé son développement économique et abaissé le niveau de vie pour les décennies à venir. Pour l'Ouzbékistan, qui partage une frontière avec l'Afghanistan, cette question a une importance et une actualité particulières. Le rétablissement en Asie centrale de nouveaux États indépendants dotés d'importantes ressources humaines et naturelles a eu pour effet de créer une nouvelle région géopolitique qui pourrait, à condition de continuer à progresser, se transformer en l'un des marchés en développement le plus dynamique du monde au XXIe siècle. Mais le succès d'un développement aussi important dépendra dans une large

mesure du règlement pacifique du conflit afghan et de l'instauration d'une paix, d'une sécurité et d'une stabilité durables dans toute la région.

Parvenir rapidement à un règlement pacifique du conflit en Afghanistan, seule solution possible, donnerait une forte impulsion à la mise en place des conditions nécessaires à une coopération régionale mutuellement bénéfique entre tous les pays de la région. C'est pourquoi l'Ouzbékistan estime de la plus haute importance que l'Afghanistan devienne un État pacifique, stable et sûr doté d'un Gouvernement fort, multiethnique, largement représentatif et faisant autorité, qui soit capable de faire le consensus national et d'assurer la stabilité intérieure, le respect des normes du droit international et des relations de bon voisinage avec les pays limitrophes.

Ces dernières années, la République d'Ouzbékistan n'a pas ménagé ses efforts pour trouver une solution pacifique au problème afghan dans le but de renforcer la stabilité et la sécurité régionales. Ce sont ces intentions qui sont à l'origine de la démarche constructive adoptée par mon pays, dans le cadre du groupe des «Six plus deux», dans les activités qu'il mène sous les auspices de l'ONU pour trouver des moyens de régler politiquement le conflit en Afghanistan.

Je voudrais noter que, malgré certaines critiques faites récemment sur l'absence de résultats positifs dans les activités du groupe «Six plus deux», celui-ci a, sur une période relativement courte, acquis de l'expérience, en collaboration avec d'autres pays concernés, pour trouver des moyens de sortir de l'impasse de la crise afghane. Depuis sa création, le groupe s'est révélé un mécanisme international efficace ayant un potentiel énorme pour parvenir à une solution pacifique au problème afghan. À notre avis, ce potentiel était aussi visible lors de la réunion de haut niveau du groupe des «Six plus deux», tenue les 19 et 20 juillet 1999 à Tachkent, avec la participation des parties afghanes, et lors de l'adoption de la Déclaration de Tachkent relative aux principes fondamentaux d'un règlement pacifique du conflit en Afghanistan. Si l'on en juge par la réaction de la communauté internationale, cette déclaration et les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale sont perçues comme les documents internationaux fondamentaux pour un règlement pacifique du conflit afghan.

Pour obtenir des résultats tangibles, les membres du groupe doivent faire montre de la volonté politique nécessaire de respecter les engagements qu'ils ont pris en vertu de la Déclaration de Tachkent, comme la communauté

internationale dans son ensemble l'a demandé instamment à maintes reprises. Il est également important que les parties afghanes tiennent compte des opinions de la communauté internationale et adopte une approche vraiment positive et constructive à l'égard du règlement pacifique du conflit afghan. Le règlement du conflit afghan est une question de la plus haute importance pour les Afghans eux-mêmes. Toutes les parties au conflit afghan, y compris les forces qui les appuient, doivent se rendre compte que, plus encore que par le passé, il ne peut y avoir de solution militaire ni maintenant ni plus tard.

À notre avis, la seule façon de régler la situation consiste à mettre fin immédiatement aux hostilités, à appliquer un cessez-le-feu, et à reprendre le dialogue entre les parties afghanes dans le but d'entreprendre un processus de négociations, sous les auspices des Nations Unies, afin d'obtenir une paix durable et la stabilité.

L'Ouzbékistan est convaincu que l'Organisation des Nations Unies, en tant que médiateur neutre largement reconnu, doit continuer de jouer un rôle central dans tous les efforts internationaux pour parvenir à un règlement pacifique au conflit afghan. À cet égard, nous accueillons favorablement et nous appuyons les efforts faits par le Secrétaire général, M. Kofi Annan, et par la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan. Nous accordons également une grande valeur aux initiatives de l'Envoyé spécial du Secrétaire général en Afghanistan, M. Lakhdar Brahimi, qui au cours des dernières années s'est consacré activement à des négociations de paix en vue d'obtenir un règlement pacifique du problème afghan. Nous invitons instamment les parties afghanes à collaborer de façon constructive et positive aux efforts de paix de l'Envoyé spécial; celui-ci pourra ainsi remplir son mandat plus efficacement.

Les éléments les plus importants de la politique étrangère de l'Ouzbékistan concernant le règlement pacifique du conflit en Afghanistan sont le principe de non-ingérence dans les affaires internes de l'Afghanistan et le maintien de sa souveraineté, de son intégrité territoriale, de son indépendance et de son unité nationale. Bien que l'Ouzbékistan ait pour politique de respecter le principe de non-ingérence dans les affaires internes de l'Afghanistan, nous avons l'intention de soutenir avec vigueur les initiatives des Nations Unies pour sortir de l'impasse du problème afghan, de coopérer activement avec toutes les parties concernées pour ramener la paix dans ce pays, et favoriser les contacts avec les parties afghanes au conflit.

Nous sommes très préoccupés par d'autres aspects du conflit inter-afghan. L'utilisation du territoire afghan pour former des terroristes et des extrémistes internationaux et pour procéder à la planification et à l'entraînement en vue d'actes terroristes a une incidence très déstabilisatrice dans toute la région, particulièrement en Asie centrale. À cet égard, nous condamnons énergiquement toutes les activités des groupes terroristes et extrémistes en Afghanistan qui mènent leurs activités contre les intérêts d'États Membres des Nations Unies et de leurs citoyens. Nous saluons et appuyons toutes les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité en cette matière. Aussi, l'Ouzbékistan appuie-t-il pleinement la résolution 1267 (1999) adoptée par le Conseil de sécurité le 15 octobre 1999.

Nous ne saurions manquer non plus d'être extrêmement préoccupés par l'implantation sur le territoire afghan d'importants centres de production de drogues illicites. Ces substances néfastes prolifèrent sans cesse dans les pays voisins et dans d'autres régions, et soumettent leurs sociétés vulnérables aux influences les plus abominables. Selon le Bureau du contrôle des drogues et de la prévention du crime, la production illégale de l'opium en Afghanistan a doublé entre 1998 et 1999, pour atteindre 4 600 tonnes. Le commerce des drogues illicites, qui est habituellement associé au trafic d'armes et à d'autres activités criminelles, représente une menace grave pour toute la région. Cela nous préoccupe énormément, et nous demandons instamment aux parties afghanes de mettre immédiatement un terme à toutes leurs activités illégales dans ce domaine. Nous appuyons les efforts de la communauté internationale et des organisations internationales, en particulier du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues, pour mettre fin à la production illégale de stupéfiants en Afghanistan.

Il est dans notre intérêt à tous d'entrer dans le XXI^e siècle débarrassés des fléaux qui affligent notre planète, d'abord et avant tout des conflits armés qui coûtent quotidiennement la vie à plusieurs milliers d'innocents. À l'aube du nouveau millénaire, nous devons relever un défi pressant auquel la communauté internationale a accordé toute son attention, à savoir faire des progrès significatifs dans le processus de paix en Afghanistan et mettre fin rapidement à la guerre destructrice qui dure depuis de nombreuses années. L'Ouzbékistan a l'intention de jouer un rôle plus actif dans les efforts internationaux faits en ce sens.

Sur la base de cette position de principe, l'Ouzbékistan s'est porté coauteur du projet de résolution soumis à l'Assemblée aujourd'hui.

M. Farhâdi (Afghanistan) (*parle en anglais*) : En discutant du projet de résolution qui nous est soumis, ma délégation aimerait remercier le Secrétaire général pour son rapport très complet, en date du 16 novembre 1999, portant sur la situation en Afghanistan (A/54/536). Ce rapport adopte, pour la première fois, une nouvelle approche pour déterminer, entre autres, l'étendue de la participation militaire étrangère en Afghanistan, particulièrement si on le compare à des rapports précédents, et il indique explicitement l'existence d'unités militaires étrangères. Les faits amplement documentés qui figurent dans ce rapport permettent à la communauté internationale de se rendre compte de la réalité par rapport au programme maintenant du Pakistan et de ses mercenaires, les Taliban, en Afghanistan et dans la région.

Par la même occasion, le rapport met en lumière des faits importants concernant l'existence de réseaux terroristes internationaux opérant à partir de la région et au-delà, en collaboration avec les milices Taliban, l'augmentation colossale de la production d'opium dans les zones de l'Afghanistan contrôlées par les Taliban, et enfin, la menace persistante pour la paix et la sécurité internationales que pose la talibanisation de la région. En outre, le rapport montre largement que les Taliban violent de façon évidente les droits de l'homme et le droit international humanitaire. En outre, le rapport reflète amplement les graves violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire par les Taliban.

Avant de parler de certains aspects spécifiques du rapport, je dois rappeler à l'Assemblée que l'État islamique d'Afghanistan a constamment mis en lumière les conséquences sinistres et de grande portée du talibanisme, et ce dès 1995. Il y a eu des mises en garde quant à ses dangers imminents, notamment sur ses liens étroits avec les réseaux extrémistes et terroristes de la région et au-delà, son étroite collaboration avec la mafia politico-militaire des stupéfiants du Pakistan et son programme politique et idéologique en Asie du Sud et centrale, qui menacent gravement la paix et la stabilité régionales et mondiales.

Malheureusement, et en dépit de ces mises en garde, la montée initiale des Taliban a été encouragée par les vues à court terme de certains pays dans la région et au-delà. Ces pays voulaient profiter de cette situation pour servir leurs propres intérêts stratégiques et mercantilistes, sans une analyse approfondie des réalités cruciales telles que la situation géopolitique de l'Afghanistan, le fait qu'il n'était allié avec aucun pays régional, son souci de ne dépendre d'aucun pays, la composante ethnique de son peuple et sa détermination à ne pas céder à une domination étrangère.

Je voudrais souligner par catégories certains points majeurs du rapport du Secrétaire général sur la situation en Afghanistan (A/54/536).

Premièrement, s'agissant de l'intervention étrangère et de l'existence d'unités militaires étrangères en Afghanistan, des références sont faites à la présence de combattants non Afghans venant du Pakistan, aux paragraphes 5, 33, 35 et 75 du rapport. En outre, au paragraphe 75, on confirme la participation de combattants pakistanais dans les combats contre les forces armées de l'État islamique de l'Afghanistan,

«Tout aussi alarmante et inacceptable est la présence croissante de milliers de "volontaires" étrangers, principalement du côté des Taliban. Ces combattants non-afghans, dont certains sont encore des enfants âgés de moins de 14 ans, viennent pour la plupart d'écoles religieuses au Pakistan. Des informations font aussi état de la présence d'unités indépendantes de combattants arabes et autres combattants non afghans, qui se battent aux côtés des Taliban mais sous commandement distinct. Il est profondément troublant qu'un nombre croissant de combattants non Afghans prennent part aux combats eux-mêmes, ainsi qu'à la planification et à l'appui logistique des offensives militaires.»

Tout en remerciant le Secrétaire général d'avoir inclus à juste titre dans son rapport le facteur décisif de la présence de combattants pakistanais et étrangers en Afghanistan, l'Afghanistan attend du Conseil de sécurité qu'il identifie l'agression pakistanaise en Afghanistan, et demande à ce pays de retirer ses soi-disant volontaires et son personnel militaire de l'Afghanistan, comme il l'a déjà fait au début de cette année, de Kargil, dans l'intérêt de la paix et de la stabilité régionales.

S'agissant de la suspension unilatérale par les milices taliban des pourparlers de paix d'Achgabat, tenus sous l'égide des Nations Unies, de leur mépris absolu à l'égard de la rencontre «Six plus deux» de Tachkent et de l'offensive pakistano-taliban lancée l'été dernier, les paragraphes 10 à 17 du rapport du Secrétaire général évoquent les trois séries de pourparlers intra-afghans, tenus grâce aux efforts discrets de la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan et de certains pays voisins au cours de l'année. Deux séries successives de pourparlers ont eu lieu les 10 et 11 février et du 11 au 14 mars 1999, à Achgabat. Mais, le 10 avril, le dirigeant taliban, le mollah Omar, a publié un communiqué indiquant que les Taliban suspendaient unilatéralement les discussions. Les efforts diplomatiques ultérieurs

pour ramener les Taliban à la table des négociations se sont avérés inutiles.

Le 19 juillet dernier, à l'invitation du Gouvernement ouzbek, les États membres du Groupe «Six plus deux» se sont rencontrés à Tachkent et ont adopté la Déclaration relative aux principes fondamentaux d'un règlement pacifique du conflit en Afghanistan — la Déclaration de Tachkent. Par cette déclaration, ils ont lancé des appels pressants aux deux parties pour qu'elles s'abstiennent de toute nouvelle offensive militaire de grande envergure, comme cela avait été demandé par l'Ambassadeur Lakhdar Brahimi, l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour l'Afghanistan.

Les appels n'ont suscité que le mépris belliqueux des forces taliban qui, avec des combattants armés pakistanais et arabes, ont lancé une grande offensive militaire au nord de Kaboul. Replaçant cette offensive en perspective, le paragraphe 4 du rapport du Secrétaire général indique que

«Les combats ont atteint un niveau sans précédent pour 1999 lorsque les Taliban ont lancé une vaste offensive terrestre et aérienne contre le Front Uni, le 28 juillet. Cette offensive qui, selon la terminologie employée par les dirigeants taliban, était une “bataille décisive” pour assurer la défaite du Front Uni, n'a pas seulement anéanti les espoirs de paix que le groupe “Six plus deux” avait suscités lors de la rencontre de Tachkent; elle a créé de nouveaux problèmes alors que la situation humanitaire et la situation des droits de l'homme sont déjà très graves sur le terrain.»

Une tentative de dernière minute de la part de l'Envoyé spécial du Secrétaire général, Lakhdar Brahimi, pour éviter cette offensive majeure en demandant au Pakistan d'exercer son influence sur le groupe mercenaire, comme cela est évoqué au paragraphe 34 du rapport, n'a donné lieu à aucun résultat tangible.

Demeurant tout à fait convaincu de l'implication massive et directe du Pakistan dans les combats, et comme l'évolution de la situation militaire, au cours de l'année, est devenue plus éloquente pour la communauté internationale, l'État islamique d'Afghanistan considère l'offensive de juillet comme une offensive pakistanaise contre la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de l'Afghanistan.

Les actes d'agression du Pakistan en Afghanistan exigent des mesures claires et résolues de la part de l'ONU. L'État islamique d'Afghanistan estime que de simples paroles et l'adoption de politiques d'apaisement à l'égard de

l'agresseur ne feront qu'enhardir celui-ci. Nous sommes convaincus qu'il est grand temps que l'ONU prenne des mesures fermes à l'encontre de l'agresseur dans le cas de l'Afghanistan, pour sauvegarder le principe sacré du maintien de la paix et de la sécurité internationales et épargner la vie de personnes innocentes qui sont depuis des années victime de l'intervention étrangère.

En ce qui concerne les violations graves du droit international humanitaire et des droits de l'homme par les Taliban, alors que nous célébrons aujourd'hui le cinquante et unième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme et que nous sommes au seuil du XXIe siècle et du prochain millénaire, il est consternant de voir que les Taliban se font les champions des violations des droits de l'homme et des infractions au droit international humanitaire.

Les paragraphes 58 à 62 du rapport décrivent les violations systématiques et flagrantes des droits de l'homme qui se sont poursuivies tout au long de l'année écoulée. Ce rapport témoigne des souffrances généralisées et des nombreux supplices que les milices des Taliban ont continué d'infliger au peuple afghan pendant cette année et mentionne notamment les attaques visant délibérément des civils et des non-combattants, l'exécution sommaire de femmes et d'enfants, le déplacement forcé de civils, la détention arbitraire, la séparation des hommes de leur famille et leur conjointe, l'enlèvement d'enfants et de femmes, le pillage et les incendies de maisons et la destruction systématique de toutes leurs infrastructures agricoles.

À ce sujet, le quotidien pakistanais «*The Frontier Post*» dans son édition du 6 décembre — c'est-à-dire, il y a à peine quatre jours — a publié cet article d'un journaliste pakistanais qui dit ceci :

«Les Taliban n'ont pas su établir des normes de gouvernance qui auraient été acceptables en Afghanistan et à l'extérieur. Leur modèle de gouvernement ôte pratiquement aux Afghans toute possibilité de façonner leur propre avenir et renvoie l'Afghanistan dans l'arrière-cour du monde sous-développé. On rapporte que les exécutions sommaires, la séparation des hommes de leur famille, les détentions arbitraires, l'enlèvement et la disparition de femmes, les incendies et la destruction de maisons et de biens, y compris l'abattage d'arbres, sont des pratiques courantes.»

Ce journal poursuit :

« Cette absence de légalité ne peut que déstabiliser une société pour la ramener à un point de non-retour. Face à une telle situation, il est impératif que la communauté internationale examine en priorité les droits fondamentaux du peuple afghan. Une percée réelle ne pourra se faire que grâce à la mise en place d'un gouvernement représentant tous les groupes ethniques en tant que condition préalable. »

Le journaliste, M. M. S. Qazi, écrit qu'en ce qui concerne les Taliban : « Un examen des objectifs poursuivis par la politique étrangère du Pakistan s'impose. »

Les conditions ci-dessus décrites par le Secrétaire général et le journaliste pakistanais dressent un tableau de la réalité qui prévaut dans les régions afghanes contrôlées par les Taliban. Malheureusement, en dépit de ces faits, les hommes d'État et les hauts fonctionnaires pakistanais vantent les nobles relations qu'ils entretiennent avec les Taliban, en prétendant que ces derniers ont rétabli la paix et permis un retour à la normale dans plusieurs régions de l'Afghanistan. En réalité, les zones contrôlées par les Taliban font l'objet d'une occupation militaire de facto par le Pakistan, à la suite de quoi plus de la moitié de la nation se retrouve pratiquement en situation de résidence surveillée, un apartheid fondé sur le sexe a été institué sous la forme d'un régime particulièrement misogyne, toutes les lois et règles internationales sont sans cesse bafouées, le terrorisme est publiquement encouragé, d'autres pays sont menacés et des quantités astronomiques d'opium illicite sont produites.

Il y a également un autre aspect de l'interprétation donnée par le Pakistan de la réalité des faits dans les zones afghanes passées sous le contrôle des Taliban. En fait, dans pratiquement tous les territoires afghans contrôlés par les Taliban, il existe une forme de résistance à des niveaux variables contre les Taliban et leurs mentors pakistanais. Cette résistance vise évidemment à ébranler leur forte emprise militaire.

Si nous sommes reconnaissants au Secrétaire général de nous avoir présenté le tableau tragique des atrocités commises par les Taliban à l'encontre des civils, l'État islamique d'Afghanistan appelle également le Secrétaire général à demander au Conseil de sécurité de tenir dûment compte de cette situation alarmante et des souffrances atroces qui sont infligées au peuple afghan. Dans ces circonstances, il faut d'urgence prendre les mesures qui s'imposent à l'encontre des coupables. L'impossibilité de réagir énergiquement face à ces crimes ne manquera pas de susciter un sentiment d'irresponsabilité voire d'impunité

chez ceux qui sont impliqués dans ces crimes haineux décrits par le Secrétaire général.

En ce qui concerne la production massive de drogues par les milices des Taliban, qui sont les plus importants fournisseurs d'opium dans le monde, le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues a indiqué cette année que plus de 96 % de l'opium afghan, soit environ 4 600 tonnes pour une valeur finale de 100 milliards de dollars, provient des zones passées sous le contrôle des Taliban.

Ma délégation a parlé du haut de cette tribune de la triade de la mort qui hante notre région. Cette triade de la mort que nous voulons dénoncer s'articule autour de trois pôles : premièrement, la mafia politico-militaire du Pakistan, deuxièmement, les antennes du terrorisme international et des trafiquants de drogue qui opèrent dans la région, et troisièmement, les milices notoires des Taliban.

Pour lutter contre ce réseau international du crime organisé qui finance les desseins hégémoniques du Pakistan et de la machine de guerre des Taliban, y compris les groupes terroristes qui les ont rejoints, la communauté internationale et les pays de la région doivent prendre des mesures fermes et énergiques. Il ne suffit pas de simples rapports qui établissent des faits sans procéder à une analyse approfondie du phénomène et des recommandations en vue d'une stratégie concertée pour lutter contre ce problème, pour faire avancer la campagne contre le trafic illicite des drogues.

Concernant les sanctions imposées par le Conseil de sécurité contre les Taliban, l'une des principales initiatives politiques prises dans le cadre de l'ONU aura été l'adoption à l'unanimité de la résolution 1267 (1999) le 15 octobre 1999. Comme le Secrétaire général l'explique au paragraphe 22 de son rapport, la résolution du Conseil de sécurité imposant des sanctions contre les Taliban devait prendre effet si ceux-ci ne livraient pas bin Laden dans un délai de 30 jours à partir de la date d'adoption de la résolution. Les Taliban n'ayant pas manifesté leur volonté de se conformer à cette exigence, les sanctions sont entrées en vigueur le 14 novembre 1999.

Dans ce contexte, nous nous sommes félicités de la disposition relative à l'exception humanitaire, qui garantirait la fourniture d'une assistance humanitaire aux Afghans, qui sont innocents, quel que soit leur emplacement géographique. Le principal objectif des sanctions est de limiter les ressources financières dont disposent les Taliban et leurs opérations de blanchiment d'argent, lequel provient

essentiellement du trafic de drogue ainsi que de dons provenant de leurs sympathisants riches et bornés de par le monde.

Néanmoins, les nombreux commentaires et critiques issus de différents cercles afghans, exprimant leur déception quant à la formulation et au caractère limité de la résolution — résolution comprise comme portant essentiellement sur l'extradition d'une seule personne — suscitent encore de nombreuses interrogations. En clair, ils estiment que cette résolution implique que resteraient impunies toutes les ruptures de la paix, toutes les violations du droit international, tel que consacré dans la Charte, y compris l'ingérence dans les affaires internes d'un État et la perpétration de crimes de haine par des combattants non afghans et notamment par du personnel militaire pakistanais et des «volontaires» armés, ainsi que la milice taliban. En fait, ils estiment que cette résolution du Conseil de sécurité donne le feu vert pour se livrer à une politique de la terre brûlée, pour continuer les pillages, les incendies de maison, pour continuer à commettre des crimes contre l'humanité, des crimes de guerre et des violations du droit international humanitaire. On s'est beaucoup interrogé au sujet de cette résolution et des questions restent posées sur l'étrange attitude d'indifférence envers l'agression pakistanaise, les crimes constants perpétrés par des Pakistanais armés et des Taliban, et la règle de deux poids deux mesures du Conseil de sécurité quant aux principes d'égalité des États et aux dispositions de la Charte des Nations Unies, qui dans son préambule, énonce l'égalité des droits des hommes et des femmes de toutes les nations, petites ou grandes.

Et pourtant, pour protéger la vie, la liberté et la sécurité et pour mettre fin aux souffrances de toutes les personnes menacées par l'agression et le terrorisme — qu'elles vivent ou non dans des territoires tenus par des Taliban — il est nécessaire que la portée des sanctions de la résolution ne soit pas limitée à la seule extradition de bin Laden hors de l'Afghanistan.

L'État islamique d'Afghanistan a toujours appuyé les efforts de l'Ambassadeur Lakhdar Brahimi, l'Envoyé spécial du Secrétaire général en Afghanistan, ainsi que ceux de la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan dans leurs efforts inlassables et dévoués pour instaurer une paix durable en Afghanistan. Nous sommes reconnaissants au Secrétaire général d'avoir reconnu et apprécié le fait que l'État islamique d'Afghanistan était prêt à dialoguer avec les Taliban afin de trouver une solution au problème Afghan.

L'État islamique d'Afghanistan — conscient du principe du règlement pacifique des conflits — souhaite

ardemment la mise en place d'un gouvernement de large assise, pleinement représentatif et multiethnique en Afghanistan. L'État islamique d'Afghanistan en lutte pour la souveraineté et le retour de la paix et de la normalité grâce à la mise en place d'un tel gouvernement, aspire profondément au règlement des questions fondamentales, telles que la restauration et le plein respect des droits de l'homme en Afghanistan, en particulier des droits des femmes et des fillettes. L'État islamique d'Afghanistan est fermement convaincu que le relèvement et le développement économique et culturel de l'Afghanistan ne pourront jamais être totalement effectifs tant que les femmes afghanes seront dépossédées de leurs droits divins à une éducation publique et au travail.

Le peuple de l'État islamique d'Afghanistan aspire sincèrement à un retour rapide à la paix et à la normalité, en espérant que l'Afghanistan sera non seulement un simple voisin, mais aussi un ami potentiel pour tous ses voisins et pour les pays de la région, y compris le Pakistan. L'Afghanistan pourrait alors élargir pleinement une coopération commerciale, tel que le développement de routes de transit nord-sud et est-ouest, au profit de tous les pays de la région et au-delà. L'État islamique d'Iran s'efforce de renouer des relations amicales entre le Pakistan et l'Afghanistan basées sur l'égalité des États souverains et qui dépendent du respect mutuel constant.

L'État islamique d'Afghanistan, en se portant coauteur du projet de résolution qui nous est présenté, réaffirme, une fois de plus, sa position selon laquelle il ne saurait y avoir de solution militaire au conflit actuel en Afghanistan.

J'aimerais terminer en exprimant la reconnaissance sincère de ma délégation et nos remerciements à la délégation allemande et à l'Ambassadeur Kastrup pour leurs efforts acharnés et inlassables en vue de coordonner les travaux sur le projet de résolution sur l'Afghanistan. Je souhaite également exprimer ma reconnaissance aux nombreuses délégations qui ont parrainé ce projet de résolution. Nous sommes certains que selon la pratique établie, l'Assemblée générale adoptera ce projet de résolution, parrainé par plus de 80 pays, sans vote.

Un dernier mot encore. Dans sa déclaration, le représentant du Pakistan vient de parler des efforts d'instauration de la paix du Pakistan et de ses bons offices parmi les parties Taliban. En réalité, les efforts du Pakistan, présentés comme une oeuvre de facilitation, visent à tromper l'opinion publique internationale quant à son engagement militaire en Afghanistan. C'est maintenant un fait notoire, et largement reconnu dans le rapport du Secrétaire général sur

la situation en Afghanistan. L'unique service que le Pakistan peut rendre dans l'intérêt de la paix et de la stabilité dans la région est de retirer son personnel militaire et ses soi-disant «volontaires» de l'Afghanistan. Tous les Pakistanais qui portent les armes doivent quitter l'Afghanistan. Le Pakistan est directement impliqué dans le conflit afghan et ne peut pas être un agent de la paix en Afghanistan.

La visite de l'émissaire pakistanais, venu pour établir des contacts diplomatiques dans le Nord, avait pour objectif principal de convaincre l'État islamique d'Afghanistan d'accepter le prétendu «émirat» des Taliban et de se soumettre aux Taliban. Cette demande absurde a été, bien entendu, catégoriquement rejetée. Le Pakistan est instamment prié d'évacuer les Pakistanais armés de l'Afghanistan. Ce serait là un service que le Pakistan pourrait rendre au processus de paix en Afghanistan.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je voudrais informer les membres que pour permettre l'examen des incidences sur le budget programme du projet de résolution A/54/L.58, l'Assemblée se prononcera sur ce projet de résolution à une date ultérieure qui sera annoncée plus tard.

La séance est levée à 19 h 25.